



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

SOMMAIRE



L'APIJ EST SOUS TUTELLE
DE LA GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE,
NICOLE BELLOUBET.
LE MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS
EST ASSOCIÉ
À CETTE TUTELLE.

OPÉRATEUR IMMOBILIER SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Elle participe, par ses études et expertises, à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs, d'urbanistes et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières jusqu'aux programmations, études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique dans un souci constant de qualité et d'amélioration de ses process.

ÉDITORIAUX	2
FAITS MARQUANTS 2017	4
2017 EN CHIFFRES	6
L'ACTIVITÉ 2017	8
LES ACTIONS MENÉES	10
UN APPUI RAPPROCHÉ À LA CHANCELLERIE	10
LE PROGRAMME IMMOBILIER PÉNITENTIAIRE	16
LES OPÉRATIONS ANTILLES - GUYANE	20
MAÎTRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION ADMINISTRATIVE	22
LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES	24
LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES	42
LAGENCE	56
PRÉSENTATION DE L'AGENCE	58
MISSIONS ET STATUTS	58
BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT	59
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	60
LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFÉRIES À L'AGENCE	61
L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE	62
ORGANISATION DE L'AGENCE	64
LA DIRECTION GÉNÉRALE	64
ORGANIGRAMME	65
LES DIRECTIONS DE PROGRAMME ET DES SERVICES EXPERTS	66
LE CONTRÔLE DE GESTION	67
LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	67
LAGENCE COMPTABLE	71
LA COMMUNICATION EXTERNE	71
LE RAPPORT FINANCIER	72
L'EXÉCUTION DU BUDGET	74
L'ÉQUILIBRE DÉPENSES-RECETTES	76
LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2017	77
LA TRÉSORERIE	77
LE SERVICE FACTURIER	77



YVES COLCOMBET

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APIJ

Le conseil d'administration s'assure de la bonne mise en œuvre, pour ce qui relève de l'Agence, de la politique immobilière décidée par la Chancellerie.

L'actualité très nourrie dans le domaine pénitentiaire a nécessité un très fort engagement de l'APIJ que le conseil d'administration, au cours de ses séances, a pu observer : le nombre de sites proposé dans le cadre du lancement du nouveau programme de construction, qu'il s'agisse de quartiers de préparation à la sortie ou de maisons d'arrêt, l'introduction de nouvelles réflexions quant à l'architecture ou la programmation pénitentiaire, ont été les temps forts de cette année 2017. L'APIJ a ainsi prouvé, une fois de plus, qu'elle était intensément mobilisée au service de sa tutelle et qu'elle garantissait une organisation en parfaite adéquation avec les politiques publiques.

En effet, outre les actions liées directement à son plan de charge, l'APIJ a su repenser son organisation pour répondre de manière toujours plus réactive aux différentes missions qui lui incombent tout en assurant la bonne maîtrise des dépenses.

En ce sens, en conformité avec les évolutions prévues par le décret du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), la chaîne de la dépense a été profondément réorganisée autour d'un service facturier placé sous la responsabilité de l'agent comptable, avec pour objectif de professionnaliser le traitement des factures, de sécuriser le contrôle de la dépense et d'améliorer les délais de paiement de l'établissement, tout en étendant la dématérialisation. L'Agence se

montre ainsi soucieuse de traduire dans ses procédés la volonté nationale de simplification administrative. Après une première année de mise en œuvre, cette très forte réorganisation du fonctionnement de l'Agence porte ses fruits : ses processus administratifs sont mieux sécurisés et la dématérialisation se généralise.

L'Agence cherche également à développer son niveau d'expertise en explorant de nouveaux sujets. La mise en place du BIM (*« building information modeling »* : conception et exploitation numérisée des constructions) pour l'opération de Lutterbach et pour les audits énergétiques menés sur les palais de justice manifeste cette volonté d'intégrer des innovations et de répondre de manière précise aux besoins des tutelles quant à la gestion de leur patrimoine, prouvant là son professionnalisme, reconnu d'ailleurs dans les rapports de la Cour des comptes à la suite de son inspection en 2016-2017.

L'APIJ devra garder le cap dans les années à venir face à un plan de charge qui, avec le lancement de nouveaux programmes, s'annonce extrêmement dense. Tout ceci s'opérera dans un cadre conventionnel renouvelé puisqu'en 2017, les attributions de maître d'ouvrage de plein exercice ont été redéfinies en concertation avec la tutelle, pour une durée de cinq ans. Le conseil d'administration veillera à sa bonne exécution. ●



MARIE-LUCE BOUSSETON

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'APIJ

L'année 2017 a, avant tout, été marquée par une activité intense dans le domaine de l'immobilier pénitentiaire, en accompagnement de la politique engagée par la chancellerie en faveur de l'encellulement individuel et en préparation du futur programme d'opérations.

Trois centres pénitentiaires ont été livrés (Papéari, Draguignan et Aix), mettant à disposition de l'administration pénitentiaire 1 650 nouvelles places de détention. Parmi eux, celui d'Aix-Luynes 2 marque une évolution significative dans la programmation et la conception des lieux de détention : le plan classique en étoile y est abandonné au profit d'une composition plus proche du vocabulaire urbain et paysager des places, jardins et rues, répondant ainsi à la volonté affichée d'une architecture au service de la réinsertion et proposant un cadre bâti au plus proche de la vie à l'extérieur. Ces évolutions sont désormais intégrées, et même améliorées, dans les programmes et les projets en cours.

L'APIJ a également été un des acteurs fortement sollicités dans les réflexions sur l'encellulement individuel et la production du livre blanc pénitentiaire, ses approches de l'architecture et du cadre de vie en détention ayant pu être partagées, et surtout enrichies, par les membres nombreux et motivés qui ont contribué à ce riche travail collectif. La définition, sous la direction de la DAP, des programmes des QPS (quartiers de préparation à la sortie) en a été l'un des aboutissements opérationnels, qui ouvre la voie aujourd'hui au lancement de nouveaux projets sur ce concept.

Enfin, et surtout, l'année 2017 a été marquée par le lancement inédit de très nombreuses recherches foncières pour faire face au besoin de nouvelles implantations pénitentiaires : 97 sites ont fait l'objet

d'une étude documentaire détaillée, 54 ont été visités et 50 études de faisabilité ont été engagées. Pour faire face à ce volume d'activité, l'Agence a créé une nouvelle équipe spécialisée, avec le renfort en personnel octroyé par la Chancellerie, et mis en place des méthodes très structurées d'analyse et de compte rendu régulier à la tutelle.

Le domaine judiciaire a été marqué par le passage en phase opérationnelle de l'opération du palais de justice de l'Île de la Cité, dans l'objectif de conduire tout à la fois le redéploiement de la Cour de cassation et de la cour d'appel à l'horizon du départ du TGI aux Batignolles, et de préparer les études de maîtrise d'œuvre complexes pour la réhabilitation et la mise aux normes de ce très imposant édifice.

L'intense activité aux Antilles et en Guyane est également à souligner : 14 opérations y sont conduites, dont la majorité est portée par l'équipe basée en Guadeloupe. Cette équipe de huit personnes a su gérer un plan de charge étendu et très diversifié. À titre d'exemple, elle s'est fortement mobilisée à la suite de l'accord gouvernemental signé en Guyane, tandis que les dégâts provoqués par louragan Irma sur le palais de justice de Saint-Martin l'ont conduite à mettre en œuvre un soutien opérationnel unique en son genre auprès des juridictions, dans le souci de la continuité de l'activité judiciaire, tout en achevant l'opération nouvelle de la chambre détachée.

Enfin, l'APIJ a poursuivi la modernisation de sa gestion, notamment au travers d'une dématérialisation de plus en plus forte de la chaîne de dépense et d'une amélioration significative de ses délais de paiement, qui sont aujourd'hui en deçà, en moyenne, des délais réglementaires. ●



FAITS MARQUANTS 2017

JANVIER

- Mise en place du dispositif GBCP et de la réorganisation de la chaîne de dépense
- Palais de justice de Lille : envoi du dossier de concours d'architecture aux quatre candidats retenus - 1**
- Inauguration du palais de justice de Quimper par le garde des Sceaux
- Participation au livre blanc pénitentiaire



FÉVRIER

- Inauguration du palais de justice de Limoges par le garde des Sceaux
- Inauguration du palais de justice de Strasbourg par le garde des Sceaux - 2**

AVRIL

- Lancement du concours d'architecture pour la conception du Centre Francilien de Sécurité de Fleury (CFS) - 4**
- Assistance à la direction de l'administration pénitentiaire concernant le calibrage du budget et du calendrier pour le programme immobilier pénitentiaire.



MARS

- Inauguration du centre pénitentiaire de Papeari par le garde des Sceaux
- Démarrage des travaux de réaménagement du palais de justice de Cayenne
- Conseil d'administration de l'APIJ
- Notification du marché de conception-réalisation du centre pénitentiaire de Lutterbach - 3**
- Séminaire « Prison dans la ville » en présence de la DAP, des DISP, des membres de la Commission du Livre blanc, de l'APIJ et d'architectes

SEPTEMBRE

- Achèvement des travaux de sûreté des abords du palais de justice de Fort-de-France
- Livraison des premiers locaux réaménagés au sein du TGI de Cayenne

MAI

- Mise en place d'une nouvelle équipe dédiée aux études de site dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire
- Séminaire immobilier annuel

JUIN

- Conseil d'administration de l'APIJ
- Livraison du centre pénitentiaire de Draguignan - 5**

JUILLET - AOÛT

- Mise en service de l'administration entièrement rénovée de la prison de la Santé
- Lancement de l'appel d'offres travaux pour le palais de justice d'Aix-en-Provence
- Permis de construire obtenu pour le palais de justice de Mont-de-Marsan

Envoi du dossier de consultation aux groupements retenus pour les établissements pénitentiaires de Caen et de Gradignan
Notification du marché de fournitures pour le CSP Atlantique

OCTOBRE

- Prise de possession anticipée de la chambre détachée du palais de justice de Basse-Terre à Saint-Martin pour permettre la poursuite de l'activité judiciaire du tribunal - 6**

Mission de l'APIJ en Guyane concernant la recherche foncière à Saint-Laurent du Maroni pour une maison d'arrêt et un TGI

NOVEMBRE

- Livraison du palais de justice de Lons le Saunier
- Livraison du centre pénitentiaire d'Aix - 7**
- Conseil d'administration de l'APIJ
- Démarrage des travaux de démolition de l'ancienne maison d'arrêt de Draguignan
- Selection de l'agence d'architectes OMA pour la conception du nouveau palais de justice de Lille
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la cour d'appel de Basse-Terre

DÉCEMBRE

- Notification du marché de travaux d'Orléans Saran
- Validation des préprogrammes du palais historique de l'Île de la Cité par la tutelle et les chefs des cours d'appel et de cassation pour leur redéploiement après le départ du TGI (scénario de réinstallation à court terme)



2017 EN CHIFFRES

LE CONTEXTE D'EXÉCUTION DU BUDGET 2017

L'APIJ a conduit en 2017 :



3
réunions du conseil d'administration

74
délibérations approuvées



207
marchés et avenants



5 874
mandats émis pour un montant de **152,8 M€** au titre des opérations



1 547
mandats pour **12,9 M€** au titre du budget de l'établissement



16
opérations judiciaires **15 en région ou en outre-mer**, pour un montant total d'environ **400 M€**, auxquelles s'ajoute **le grand projet de réhabilitation du palais de justice de l'Île de la Cité**



29
opérations pénitentiaires pour un montant total d'environ **1,7 MD€**



Des recherches et des études foncières pour la mise en œuvre du **programme immobilier pénitentiaire**, soit **97 sites** ayant fait l'objet d'un examen documentaire et **54 sites visités**

L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE EN 2017

- 10
LES ACTIONS MENÉES
UNE COLLABORATION SOUTENUE AVEC LA CHANCELLERIE // **10**
LE PROGRAMME IMMOBILIER PÉNITENTIAIRE // **16**
LES OPÉRATIONS ANTILLES - GUYANE // **20**
MAÎTRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION ADMINISTRATIVE // **22**

- 24
LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES
LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES // **26**
LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX // **29**
LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES // **34**

- 42
LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES
LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES // **44**
LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX // **47**
LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES // **49**



Palais de justice de l'île de la Cité, accès rue de Lutèce

1. LES ACTIONS MENÉES



UN APPUI RAPPROCHÉ À LA CHANCELLERIE

UN CADRE DE MISSION RENOUVELÉ

L'année 2017 a été l'occasion de réviser le cadre de mission de l'APIJ vis-à-vis de ses tutelles.

Tout d'abord, le protocole de maîtrise d'ouvrage qui définit les conditions dans lesquelles l'APIJ exerce les prérogatives de maître d'ouvrage de plein exercice au sens de la loi MOP a été revu en profondeur. Ce travail a permis d'enrichir et de compléter le document, notamment en clarifiant les étapes clés de commande et de validation par la tutelle, et en détaillant le dispositif d'accompagnement par l'APIJ postérieurement à la livraison.

Par ailleurs, un travail méthodologique et stratégique a été réalisé avec la Chancellerie afin de définir les attendus et enjeux pour le renouvellement du contrat d'objectifs et de performance (COP) sur la période 2018-2020. Ce document permettra de fixer les principaux axes de progrès pour l'opérateur sur les trois années à venir, associés à des indicateurs de mesure de la performance.

LES PALAIS DE JUSTICE UN APPUI APRÈS MISE EN SERVICE

RÉUNIONS DE BILAN SUR LES LIVRAISONS

Dans le cadre de l'accompagnement des juridictions et de la mise à jour de ses référentiels, l'APIJ anime, après la livraison et la mise en service des palais de justice, des réunions de bilan. Même si le calendrier et la tenue de ces réunions peuvent fluctuer en fonction de diverses contraintes, le principe est de mettre en place deux réunions successives. La première se tient quelques semaines après la mise en service, si possible dans les deux mois. L'objectif : tirer un premier bilan du fonctionnement et engager, le cas échéant, des mesures correctives ou des travaux d'ajustements, couramment appelés « travaux de parachèvement ». La deuxième, plus tardive dans l'année qui suit la mise en service, permet de dresser un bilan plus exhaustif du fonctionnement de l'équipement. Il ne s'agit plus, sauf circonstances exceptionnelles, de se lancer dans des travaux d'adaptations ou d'ajustements, mais d'avoir un regard sur le fonctionnement du bâtiment, de juger de l'adéquation à l'usage et de tirer des conséquences pour les opérations à venir, suite aux critiques ou propositions émises

par les utilisateurs. Ces réunions sur site offrent la possibilité de visites et d'illustrations précises des propos tenus. Elles réunissent la juridiction, sur un panel défini par les chefs de juridiction et directeurs de greffe, la Chancellerie et l'APIJ. Des questionnaires peuvent être envoyés en amont aux utilisateurs pour préparer au mieux les échanges. Ceux-ci portent sur le fonctionnement et la fonctionnalité du bâtiment : sûreté, équipements techniques, confort, fonctionnalité, exploitation-maintenance, consommations énergétiques, recensement des désordres majeurs ou récurrents, procédure de garantie de parfait achèvement, télécopie, inadéquation fonctionnelle ou de matériaux à l'usage, font partie des thèmes abordés. En fonction de la temporalité et de la nature des sujets, des mesures correctives, engageant ou non l'APIJ, peuvent être mises en œuvre.

Les sujets les plus courants touchent à l'organisation même du bâtiment avec la séparation des espaces ou la mise en place des Services d'accueil uniques du justiciable (SAUJ) nécessitant de nouvelles organisations, de nouveaux réflexes. La technicité des bâtiments modernes est parfois critiquée, souvent par un manque de formation, de sensibilisation

ou de compréhension des enjeux. De manière spécifique, les points soulevés peuvent concerner les sols, les protections solaires, la confidentialité, la température ambiante, la capacité de stockage, etc. Autant de sujets qui méritent des mesures correctives et un accompagnement (formation, explications...). Tout n'est pas toujours modifiable, soit pour des raisons de faisabilité, soit parce qu'il s'agit de principes touchant à l'organisation judiciaire ou à la politique immobilière de la Chancellerie.

L'objectif de la démarche des réunions de bilan est donc double : assurer la meilleure adéquation possible du bâtiment aux besoins et à l'usage de la juridiction, obtenir un retour d'expérience pour faire évoluer si nécessaire la programmation et la réalisation des projets à venir. Ces évolutions se traduisent par des informations et des notes de cadrage en interne à l'APIJ, avec un partage au niveau de la tutelle, tout en alimentant la base de données pour un futur Guide de programmation. Ces actions prolongent aussi les missions de l'APIJ auprès des utilisateurs dans le suivi et le traitement de la garantie de parfait achèvement.

EXPLOITATION-MAINTENANCE ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice a livré ces quatre dernières années une vingtaine de palais de justice, en construction neuve ou en réhabilitation.

Ces nouveaux bâtiments ont été conçus avec des exigences techniques précises portant notamment sur la diminution des consommations énergétiques et sur la maintenabilité de leurs équipements.

Un retour d'expérience s'imposait après au moins une année pleine de fonctionnement, afin de vérifier si les objectifs fixés étaient bien atteints et à défaut d'en comprendre les causes. Il s'agissait également de savoir pour les opérations futures si des ambitions plus fortes pouvaient être affichées, tout en maîtrisant les coûts d'investissement.

Concernant le domaine de l'énergie, une mission d'audit a été engagée, décomposée en 2 phases :

- la simulation des palais conformément à la nouvelle réglementation thermique RT 2012 (pour mémoire seul le palais de justice de Caen dont le permis de construire avait été déposé postérieurement au 1^{er} janvier 2013 était soumis à cette réglementation) et le calcul des nouveaux indicateurs E (énergie) et C (carbone) pris en compte dans les nouveaux labels.

Cette première phase permet de comparer les performances respectives de chaque palais et surtout de mettre en évidence les progrès restant à réaliser dans la perspective de la nouvelle réglementation thermique RT 2020 ;

- la comparaison de ces calculs conventionnels avec les consommations réelles constatées, décomposées par grands postes de dépenses (chauffage et refroidissement, ventilation, éclairage, eau chaude sanitaire, équipements mobiliers). Cette deuxième phase permet de mettre en évidence d'éventuels dysfonctionnements sur l'exploitation et la maintenance et d'identifier les gisements d'économie.

En 2017, quatre palais de justice ont été audités : Béziers, Limoges, Bourg-en-Bresse et Caen. La mission se poursuivra en 2018.

Les premiers retours d'analyse permettent non seulement d'observer les performances des bâtiments au regard de celles requises par les réglementations et les labels, mais aussi de mettre en exergue les « consommations mobilières » et suggérer ainsi des pistes d'économies permises par des mesures d'exploitation.

Concernant l'exploitation et la maintenance, six palais de justice ont été étudiés : Limoges, Bourg-en-Bresse, Béziers, Montmorency, Chalon-sur-Saône et Périgueux.

L'Agence a construit en 2014 un programme générique pour la maintenance des nouveaux palais de justice et mis en place des sessions de formation de 3 jours pour les personnes des cours d'appel ou des juridictions en charge de la gestion administrative ou technique des bâtiments. Au total, 150 personnes des juridictions ont été formées.

L'analyse a porté sur deux volets :

- les modalités de mise en place des contrats de maintenance ;
- les retours d'expérience des différents acteurs et l'identification de leurs besoins.

Pour ce faire, de nombreuses informations ont été collectées (les marchés de maintenance, les rapports d'analyse des offres, les rapports d'activité des mainteneurs, la documentation technique, les données énergétiques...), les bâtiments ont été visités, des entretiens ont été organisés avec les responsables locaux (mainteneur, juridiction).

Des informations nombreuses et riches ont été recueillies, en cours d'analyse. Les conclusions porteront sur les sujets de compétences locales (organisation, qualification, formation) et sur les sujets techniques. Des propositions seront présentées en 2018 à la Chancellerie. Une première conclusion sera probablement de concevoir pour l'avenir des palais avec des équipements moins sophistiqués et plus facilement maîtrisables.



Le palais de justice de Bourg-en-Bresse a fait l'objet en 2017 d'un double audit : audit énergétique et portant sur la maintenabilité de ses équipements

PENSER LA PRISON DE DEMAIN

L'Agence a fortement contribué aux réflexions pour la rédaction du Livre blanc pénitentiaire qui a été présenté à l'ancien garde des Sceaux le 4 avril 2017. Elle a notamment présenté les dernières orientations résultant de ses réflexions sur l'évolution de l'architecture pénitentiaire et qui ont été en partie mises en œuvre sur les établissements d'Aix 2 aujourd'hui livré, et de Lutterbach dont les travaux vont démarrer.

Ces propositions sur l'évolution de l'architecture pénitentiaire, inspirées en partie d'exemples de réalisation à l'étranger, sont guidées par plusieurs principes : sécurité et qualité architecturale ne sont pas forcément antinomiques, la qualité architecturale doit se mettre au service de la réinsertion des personnes détenues.

La réflexion s'est poursuivie par des recherches pour mieux insérer la prison dans un environnement urbain, écarter les nuisances pour les riverains proches, et faire connaître ce qu'est un lieu de détention. Dans les anciens programmes, les prisons étaient en effet situées en grande périphérie des villes, parfois même très isolées, freinant ainsi les relations avec l'extérieur et notamment les relations familiales. La création d'un nouveau type d'établissement, le quartier de préparation à la sortie, imposait de dégager rapidement de nouvelles orientations.

Celles-ci ont été présentées et discutées lors d'un séminaire organisé avec l'administration pénitentiaire et réunissant les directions interrégionales, intitulé « La prison dans la ville ».

Plusieurs pistes de progrès ont été identifiées lors de ce séminaire :

- en matière de collaboration entre acteurs des projets : DAP/APIJ/DISP pour une démarche plus collaborative associant très en amont le projet de service pénitentiaire de l'établissement et le programme immobilier, et combinant projet immobilier/projet de service ;
- en matière d'architecture et de sûreté ;
- en matière de conduite de projet avec les élus, les riverains, la population.

Certaines ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour les nouveaux établissements de Lille Loos, Caen et Gradignan en phase de programmation, très en amont des projets.

LES PALAIS DE JUSTICE

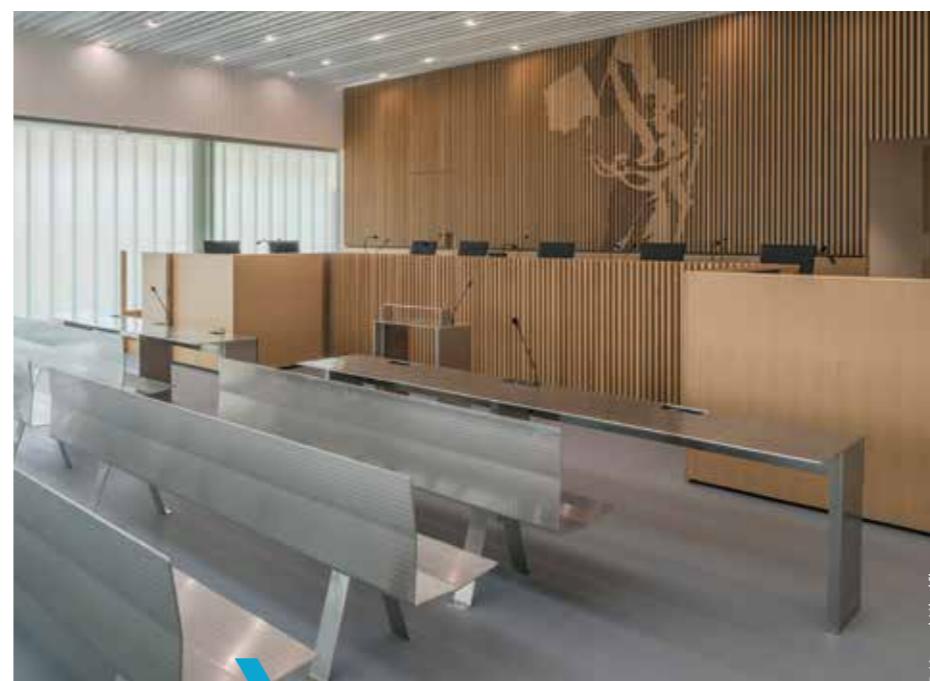
DES ESPACES HAUTEMENT SYMBOLIQUES AU CŒUR D'UNE NOUVELLE APPROCHE ARCHITECTURALE

Entre les opérations récemment livrées et celles en études ou en travaux, c'est près d'une vingtaine de projets judiciaires qui fait émerger une nouvelle génération de palais de justice, donnant une nouvelle image de l'institution. Au-delà de l'architecture extérieure, de son inscription dans le paysage urbain, variable d'un site à l'autre en fonction de la sensibilité et de l'écriture du concepteur ou des contraintes locales, et qui donnent au bâtiment son caractère institutionnel, ce sont aussi des nouveaux espaces qui se dessinent à l'intérieur des palais.

En effet, le programme des palais de justice est marqué par des espaces forts qui n'appartiennent qu'à ces équipements et qui en font leurs particularités. La salle des pas perdus et les salles d'audience caractérisent de manière unique les lieux de justice. C'est donc dans ces espaces que les architectes développent une écriture spécifique traduisant la force symbolique du palais de justice.

Matériaux, volume, lumière, séquence, mise en scène doivent permettre de comprendre sans ambiguïté la nature et la vocation de l'équipement. Les mots apaisement, dignité, solennité, respect, guident les architectes dans la composition des salles des pas perdus et des salles d'audience.

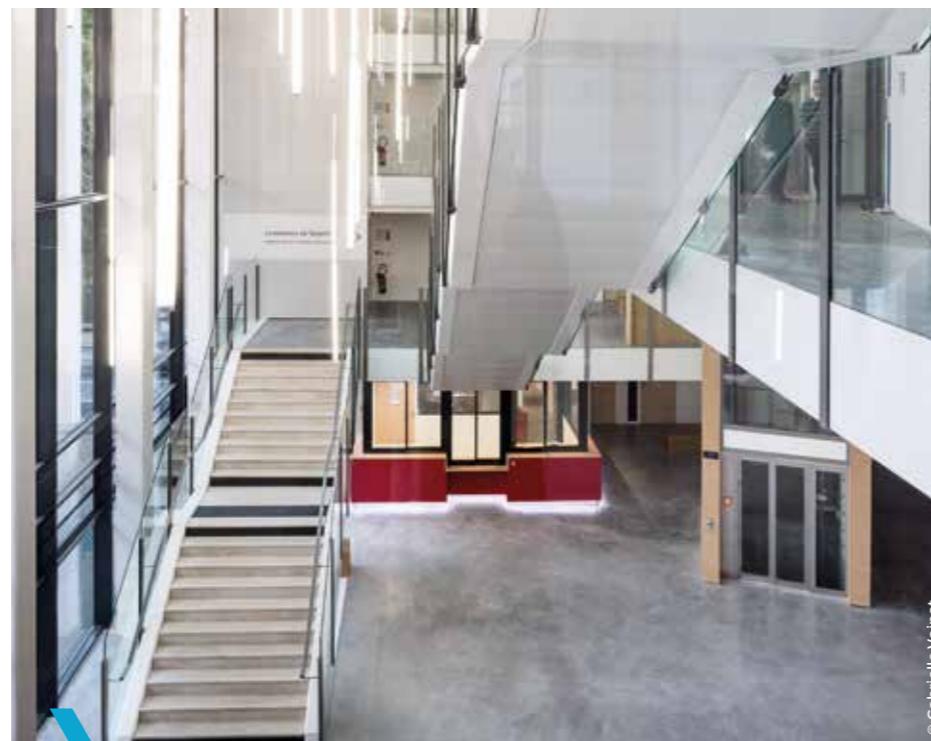
Si la salle des pas perdus est un lieu d'accueil, d'orientation, de circulation, de distribution, elle doit aussi être un lieu de transition, de démonstration ou de représentation, tout en permettant les échanges parfois dans la discréetion. La salle d'audience dont les codes sont bien cadrés, est cependant le lieu de toutes les créations. D'un projet à l'autre, malgré un cahier des charges très précis, des contraintes dimensionnelles, de fonctionnalités, d'équipements et d'organisations très prégnantes, l'écriture reste très différente. Proportions, traitement des matériaux, conception du mobilier, intégration des nouvelles technologies conduisent à chaque fois à une écriture différente.



Une salle d'audience du palais de justice de Caen : chêne massif, aluminium et Marianne De Lacroix dans les boiseries qui surplombe les magistrats © Kamel Khalifi



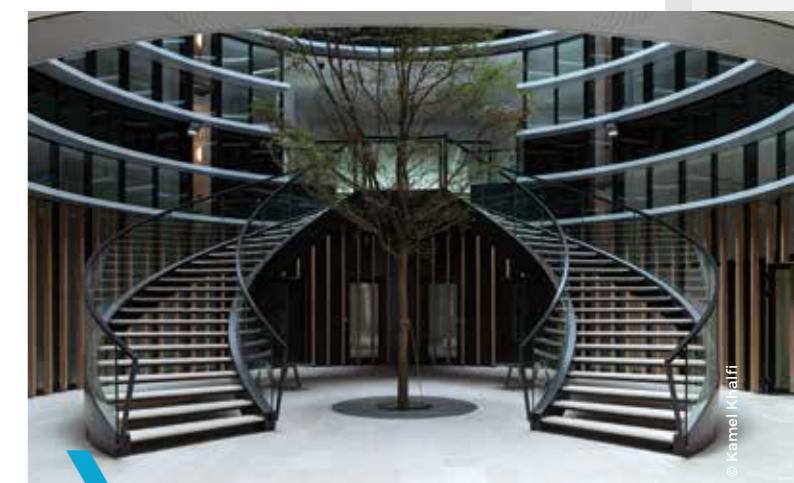
Le parvis du palais de justice de Limoges dont les façades sont composées de 1 500 carreaux de porcelaine de Limoges © Sergio Grazia



La salle des pas perdus de Bourg-en-Bresse tout en hauteur et en transparence avec son escalier monumental et aérien © Gabriele Voinot



Une salle d'audience du palais de justice de Foix : un travail sur l'harmonie des couleurs - blanc, bleu, noir - a été réalisé dans tout le palais © Gabriele Voinot



L'atrium immense du palais de justice de Caen planté en son centre d'un arbre, avec son escalier à double révolution en acier noir, mène à la salle des pas perdus © kamel Khalifi

Il s'agit du lieu de toutes les attentions. Les architectes dessinent le moindre détail. Sol, mur et plafond reçoivent des traitements spécifiques, tant architecturaux que techniques afin de répondre, par exemple, aux exigences acoustiques. La lumière nécessite également des études particulières. « Mise en scène » de la table de justice, réglage de l'intensité en lien avec les instants de projections ou de captations vidéos, contact avec la lumière naturelle pour « percevoir le temps qui passe » sont systématiquement intégrés dans la conception. Le dessin des mobiliers, les matières utilisées ne sont pas uniquement des choix esthétiques. Ils intègrent les nécessaires hiérarchies ou mise en relation entre les parties présentes.

L'architecture, la lumière, le mobilier, peuvent aussi apporter des évolutions dans la manière de « rendre la justice », en particulier dans la relation entre les parties. Un meuble peut créer une nouvelle approche dans les échanges ou dans les confrontations. Les salles des affaires familiales s'adaptent ainsi au contexte, à la nature du contentieux. Dans le tribunal de Paris, par exemple, l'architecte a dessiné pour certaines salles civiles une table tout en rond, une table en goutte d'eau, permettant aux magistrats, greffiers et avocats de s'asseoir autour d'un même espace. Sa forme, ses détails (une incrustation de bois) délimitent les espaces, créent une nouvelle approche, une nouvelle relation sans renoncement aux fonctions et aux rôles de chacun. Elle fait déjà réfléchir à de nouveaux usages.

Dans ces palais, à l'intérieur aussi, de nouvelles images, de nouvelles ambiances, de nouvelles références se mettent en place.

LE PROGRAMME IMMOBILIER PÉNITENTIAIRE

LES RECHERCHES FONCIÈRES

Dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire, le Premier ministre a adressé le 16 octobre 2016 aux préfets des départements concernés, une circulaire accompagnée d'un cahier des charges, afin de recueillir des propositions de sites.

L'Agence s'était préparée à cette échéance et a construit une méthode d'analyse documentaire des sites, composée de 40 critères techniques (topographie, risques naturels ou industriels, urbanisme, environnement, surplombs...). 97 études documentaires de sites ont été réalisées, permettant au garde des Sceaux de présenter publiquement le 23 février 2017 le bilan des recherches foncières. Une équipe dédiée, composée d'une directrice de programme et de trois chefs de projet, a été constituée, tandis que le service foncier et urbanisme a été renforcé d'un emploi.

La démarche mise en place a été la suivante :

- mobilisation des préfets pour organiser les visites conjointes DAP/APIJ des sites et réunir les services locaux de l'État ;
- analyse détaillée de chaque site, suivant un cadre précis, menée par deux bureaux d'études, l'un pour les maisons d'arrêt, l'autre pour les quartiers de préparation à la sortie ;

- restitution et échanges avec l'administration pénitentiaire sur les résultats de ces analyses ;
- organisation de visioconférences avec les préfets pour leur restituer les résultats ;
- réunions hebdomadaires de suivi avec l'administration pénitentiaire.

Cette mobilisation considérable depuis fin 2016 et tout au long de 2017 a constitué le socle sur lequel se met en place le futur programme pénitentiaire.

Le bilan quantitatif à la date du 17 mai 2018 est le suivant :

- 97 propositions foncières ayant fait l'objet d'un examen documentaire ;
- 54 sites visités ;
- 50 études de faisabilité détaillées réalisées ou en cours ;
- 37 études présentées à l'administration pénitentiaire puis aux préfets concernés ;
- 9 sites identifiés pouvant accueillir un quartier de préparation à la sortie ;
- 21 sites identifiés pouvant accueillir une maison d'arrêt.



Le terrain du futur QPS d'OSNY



Le terrain du futur QPS de Meaux



Le terrain du futur QPS d'Orléans



Le terrain du futur QPS de Caen

LES QUARTIERS DE PRÉPARATION À LA SORTIE

Recommandée par la commission du Livre blanc pénitentiaire dans son rapport du 4 avril 2017, « la création de quartiers de préparation à la sortie est une occasion de développer de façon déterminée des solutions innovantes en matière de prévention de la récidive et de suivi des populations pénales ».

L'Agence a rédigé le programme (organisation fonctionnelle, typologie des locaux et surfaces, sûreté) de cette nouvelle structure pénitentiaire, intermédiaire entre le milieu fermé et le milieu ouvert.

Elle a également travaillé sur le cahier des charges architectural et urbain pour que ces quartiers s'intègrent dans leur environnement urbain ou périurbain. Il s'agit de donner une identité institutionnelle, de qualifier les murs, les façades, l'entrée et les abords, tout en respectant les principes de sûreté pénitentiaire.

Une plaquette a été élaborée, destinée à être présentée aux élus et aux services de l'État.

FOCUS SUR DEUX OPÉRATIONS SINGULIÈRES

L'OPÉRATION D'AIX 2

Le centre pénitentiaire d'Aix Luynes 2 marque une évolution significative dans la programmation et la conception des lieux de détention. L'allègement des exigences de co-visibilité depuis les miradors et entre bâtiments et cours de promenade a permis au concepteur de s'affranchir du plan classique en étoile, issu de la vision panoptique et de privilégier une conception urbaine et paysagère composée de places, jardins et patios structurés autour d'une double rue principale.

Cette organisation répond ainsi à la volonté affichée d'une architecture au service de la réinsertion en proposant un cadre de vie au plus proche de la vie à l'extérieur. Cette ambition se retrouve également dans une végétalisation accrue des espaces hors et en détention, la présence d'un fil d'eau qui accompagne visuellement et auditivement les cheminement et des transparencies visuelles à l'intérieur de l'enceinte, favorisées par l'internalisation du glacis.



© Nicolas Borel

L'ÎLE DE LA CITÉ

En 2017, l'APIJ a poursuivi ses missions sur le projet de restructuration du palais de justice de l'île de la Cité en développant, en parallèle, deux volets d'études :

- l'élaboration d'un scénario de réinstallation à court terme, dit « scénario 2018 », pour la Cour de cassation et la cour d'appel. Ce redéploiement temporaire qui concernera près de 600 agents s'effectuera après le départ du TGI en rapatriant les services actuellement en location sur d'autres sites, et en réimplantant de manière plus adaptée les services déjà existants sur site tout en maintenant un minimum de surfaces « vides » pour mener à bien les travaux plus lourds de mise aux normes. Ce redéploiement temporaire s'accompagnera de quelques travaux de rafraîchissement.
- la mise aux normes techniques et réglementaires du site qui commencera fin 2019. Elle vise à doter le palais de justice de nouvelles installations techniques tout en répondant aux évolutions d'usages et à la réglementation en matière d'accessibilité et de sécurité incendie. Un travail sur la fonctionnalité sera également effectué, intégrant dans le palais de l'île de la Cité les mêmes exigences que celles retenues dans les programmes constructifs neufs, telles que la séparation des flux entre accès publics, professionnels de justice et accès sécurisés. Cette mise aux normes qui s'opérera en dialogue constant avec la préfecture de police et les services de la culture se déroulera sur plusieurs années, avec des mouvements des occupants pour concilier travaux en site occupé et continuité du service public de la justice.



© Nicolas Borel

LES OPÉRATIONS ANTILLES – GUYANE

L'Agence gère en outre-mer et en Guyane
14 opérations :

- 5 dans le domaine pénitentiaire : la rénovation de l'unité sanitaire du centre pénitentiaire de Ducos après la livraison en 2016 de 160 places supplémentaires, la restructuration de la maison d'arrêt de Basse-Terre, et en études préalables, l'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault. Elle mène également les recherches et études foncières pour deux nouveaux établissements pénitentiaires, l'un en Guadeloupe, l'autre à Saint-Laurent du Maroni en Guyane ;
- 8 dans le domaine judiciaire :
 - 5 en réalisation : la création de la chambre détachée du TGI de Basse-Terre à Saint-Martin, le réaménagement du palais de justice de Cayenne, la réalisation du palais de justice de Pointe-à-Pitre et des travaux de mise en conformité du TGI, TI/CPH de Cayenne, la création d'un centre de services partagés en Martinique ;
 - 3 en études préalables : l'extension de la cour d'appel de Basse-Terre, la réhabilitation du palais historique de justice de Pointe-à-Pitre et la réorganisation du TGI de Fort-de-France pour lequel des travaux de sécurisation des abords ont eu lieu en 2017 et qui verra la création d'un SAUJ en 2018.
- 1 en garantie de parfait achèvement : la cour d'appel de Fort-de-France.



Palais de justice de Fort de France

Ces opérations sont majoritairement portées par la direction de programme Antilles – Guyane composée de 8 personnes et située en Guadeloupe. Avec le passage de l'ouragan Irma, qui a dévasté en septembre 2017 les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, l'équipe s'est particulièrement mobilisée dans ce contexte difficile pour achever l'opération de la chambre détachée du TGI de Basse-Terre à Saint-Martin. Privé de ses locaux annexes, le tribunal a dû avoir recours à une partie des locaux de la chambre détachée, avant sa mise en service officielle : une prise de possession anticipée a été organisée en octobre alors que les travaux se poursuivaient pour l'ouverture de la chambre en mars 2018, permettant ainsi la continuité du service judiciaire.

Les opérations Antilles – Guyane sont nombreuses et se caractérisent par des interventions majoritairement en site urbain et/ou en site occupé, faisant des opérations généralement complexes à monter et sensibles dans leur réalisation opérationnelle.



Palais de justice de Cayenne, entrée principale

LA MISSION BIM

S'inscrivant dans le cadre du Plan de Transition Numérique dans le Bâtiment et dans un souci permanent d'améliorer les processus et méthodes de construction, l'APIJ s'est engagée depuis 2015 dans l'aventure du BIM (*Building Information Modeling*). Pour la maîtrise d'ouvrage publique, l'enjeu est d'orchestrer les acteurs du bâtiment autour de la maquette numérique 3D pendant les phases de conception, construction puis d'exploitation-maintenance des nouveaux établissements pénitentiaires et judiciaires, mais aussi de mettre à disposition du ministère un outil performant pour la gestion de son patrimoine immobilier.

L'année 2017 a vu se concrétiser sur le projet pilote du centre pénitentiaire de Lutterbach les premières études de conception pénitentiaires intégralement menées en BIM. La maquette numérique a notamment été utilisée lors des réunions de conception avec l'administration pénitentiaire, et a permis une meilleure appréhension des sujets de sûreté et de fonctionnalité.

À titre d'exemple, un travail d'optimisation de l'aménagement intérieur des postes protégés a été effectué, le modèle 3D permettant d'appréhender finement les enjeux d'ergonomie. La maquette a également été utilisée afin de vérifier la bonne prise en compte des contraintes de surveillance et de sécurité pénitentiaire.

Parallèlement à cette utilisation opérationnelle du BIM lors des études de conception, l'APIJ a prolongé ses échanges avec sa tutelle afin d'anticiper l'utilisation à plus long terme de la maquette numérique, en interface avec les outils d'exploitation-maintenance et de gestion du patrimoine public.

L'année 2018 verra le déploiement du BIM à plus grande échelle dans les opérations pénitentiaires et son démarrage dans le judiciaire avec la réalisation d'un relevé 3D, appelé nuage de points, sur le palais de justice de l'île de la Cité ainsi que le début des études du palais de justice de Lille intégralement menées en BIM.



Centre pénitentiaire de Lutterbach, cour de promenade, quartier de confiance

CONTRÔLE PAR LA COUR DES COMPTES

La Cour des comptes a mené sur 2016-2017 un contrôle s'inscrivant dans le contexte plus large de la fonction immobilière du ministère de la Justice.

Ce contrôle s'est organisé autour de quatre thèmes :

- la fonction immobilière du ministère de la Justice;
- l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice;
- l'Établissement public du palais de justice de Paris;
- les partenariats publics-privés du ministère de la Justice.

Il a donné lieu à la publication en décembre 2017 d'un rapport public thématique de la Cour.

L'APIJ a été fortement mobilisée tout au long de la période de contrôle pour répondre aux questions et sollicitations des rapporteurs. Au total, ce sont plusieurs milliers de documents qui ont été transmis aux rapporteurs, essentiellement sous format dématérialisé.

Le rapport public thématique porte essentiellement sur l'organisation de la fonction immobilière de la Chancellerie, les PPP et le projet du palais de justice de Paris mené par l'EPPJP. Il met pour autant en avant l'expertise de l'APIJ en matière de conduite des grands projets immobiliers du ministère.

Par ailleurs, en ce qui concerne le fonctionnement de l'APIJ, l'établissement a d'ores et déjà engagé un certain nombre de démarches de progrès, notamment en termes de structuration des données budgétaires et comptables ou en renforcement du contrôle interne au sein de l'établissement.

MAÎTRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION ADMINISTRATIVE

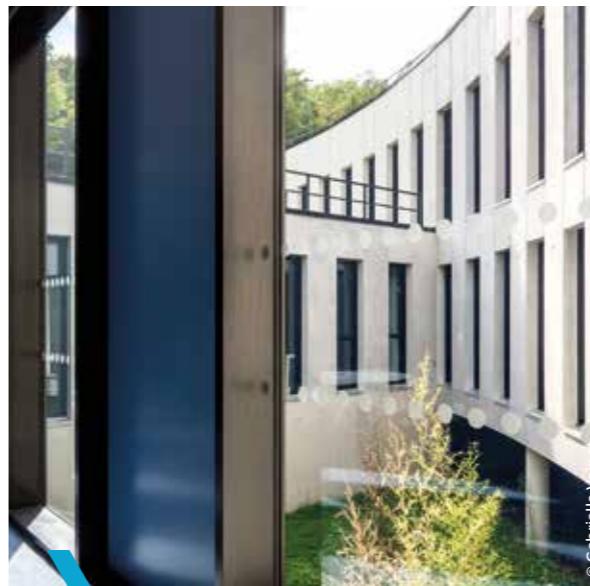
LA RÉORGANISATION DE LA CHAÎNE DES PAIEMENTS ET LA CRÉATION D'UN SERVICE FACTURIER

Dans le domaine de la gestion budgétaire financière et comptable, l'année 2017 a été celle de la mise en œuvre d'une profonde réorganisation de la chaîne de la dépense en lien avec les évolutions liées au décret GBCP, la création du service facturier et le développement de la démarche de contrôle interne budgétaire et financier.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du décret GBCP au 1^{er} janvier 2017, l'APIJ a fait le choix d'organiser la chaîne de la dépense autour de la création d'un service facturier, sous la responsabilité de l'agent comptable, afin de professionnaliser le traitement des factures, de sécuriser le contrôle de la dépense, et d'améliorer les délais de paiement de l'établissement.

Les outils développés ont également permis une plus grande dématérialisation des actes de gestion et des pièces justificatives de dépense. Celle-ci anticipe les obligations réglementaires qui s'imposent progressivement aux acheteurs publics. L'organisation en service facturier vise également à libérer les assistantes de projet du traitement des factures pour les mobiliser sur des tâches en lien avec l'activité opérationnelle (élaboration des marchés, suivi des opérations, fin d'opérations).

Au-delà, l'Agence a également développé, tout au long de 2017, des démarches visant à sécuriser ses procédures juridiques, budgétaires et financières, grâce à la refonte de quelques processus structurants, à leur formalisation et à des formations associées.



Palais de justice de Foix, patio

LE CONTRÔLE DE GESTION

L'année 2017 a été l'occasion, pour le service du contrôle de gestion, de remplacer ou de modifier l'ensemble de ses outils de reporting, de prévision budgétaire ou de budgétisation des opérations. Les tableaux de bord immobiliers ont ainsi évolué pour proposer, outre les informations principales pour dimensionnement et d'avancement des opérations utiles aux tutelles de l'Agence, des illustrations visuelles au travers de photos ou plans significatifs.

Le système de comptabilité analytique, qui permet à l'Agence d'objectiver ses besoins en effectifs en fonction des programmes qui lui sont confiés, a été totalement repensé pour en améliorer l'ergonomie et la fiabilité.

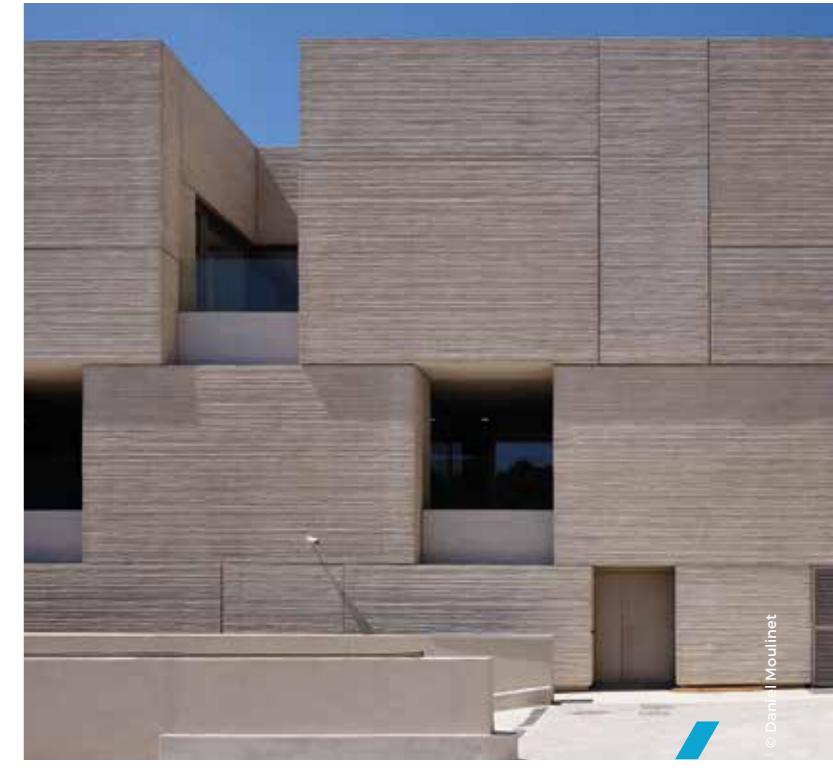
La démarche et les outils d'évaluation des prévisions budgétaires immobilières ont été améliorés pour fiabiliser ces prévisions très importantes pour la qualité de la gestion budgétaire annuelle et pluriannuelle des tutelles Justice et Budget.

Enfin, les modeleurs de coûts mis à jour en tenant compte des derniers marchés de travaux notifiés ont été des outils indispensables à l'élaboration de la programmation budgétaire de la Chancellerie, en particulier dans le domaine pénitentiaire dont le programme immobilier pénitentiaire a nécessité de nombreuses simulations pour en assurer une évaluation fiable. Couplées à la mise en place de calendriers-types d'opérations, l'APIJ a fourni à l'administration pénitentiaire, tout au long du second semestre 2017 (poursuite en 2018), les données budgétaires pluriannuelles structurantes pour l'élaboration du nouveau programme immobilier.



Maison d'arrêt Paris-La Santé

2. LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES



// 26 OPÉRATIONS JUDICIAIRES LIVRÉES

Lons-le-Saunier // 26 • Saint-Malo // 27 • Saint-Martin // 28

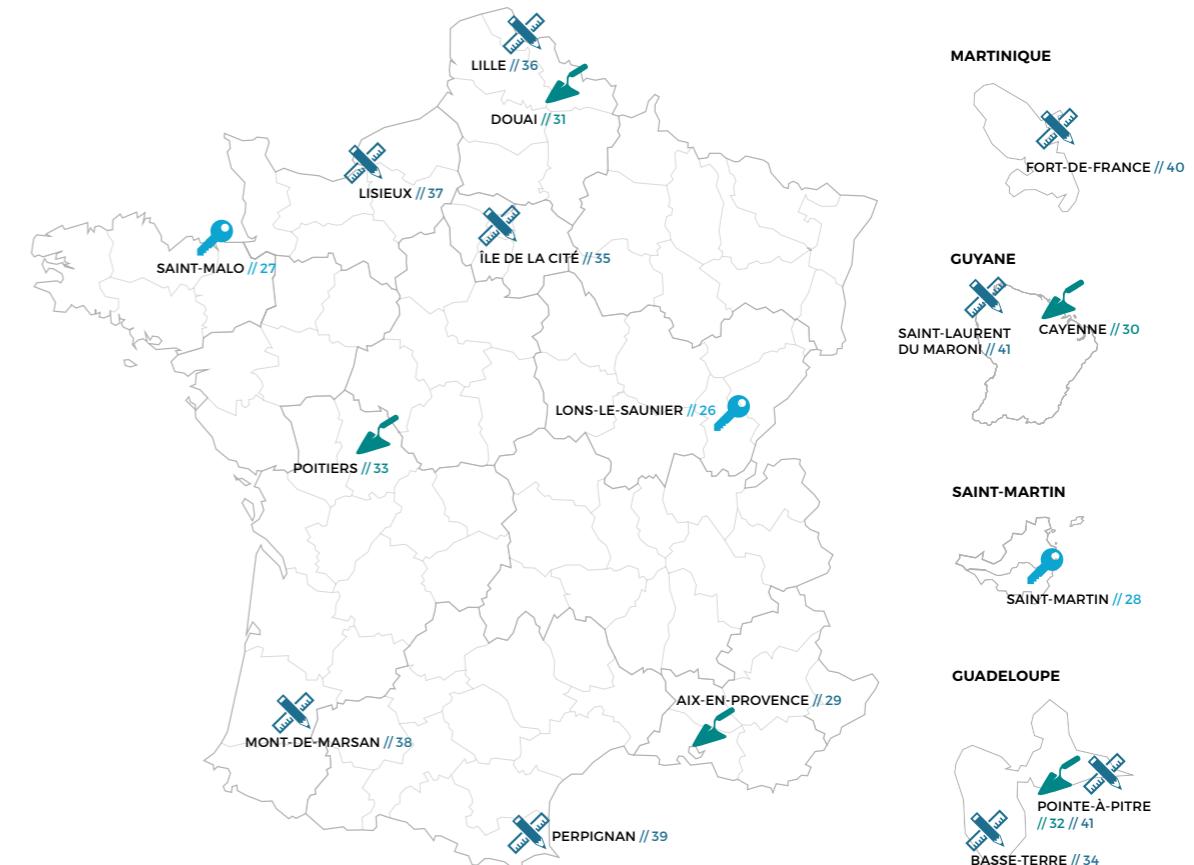
// 29 OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN TRAVAUX

Aix-en-Provence // 29 • Cayenne // 30 • Douai // 31
Pointe-à-Pitre // 32 • Poitiers // 33

// 34 OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN ÉTUDES

Basse-Terre // 34 • Paris - Île de la Cité // 35 • Lille // 36 • Lisieux // 37
Mont-de-Marsan // 38 • Perpignan // 39 • Fort-de-France // 40 • Pointe-à-Pitre // 41
Saint-Laurent du Maroni // 41

IMPLANTATIONS DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES



JURA (39)

PALAIS DE JUSTICE DE LONS-LE-SAUNIER

L'opération, dont les travaux ont démarré en 2016, consiste à regrouper 3 juridictions de premier degré, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes au sein de l'ancienne école normale de filles à Lons-le-Saunier. Construit au XIX^e siècle, cet édifice désaffecté, est composé d'un corps de bâtiment principal orienté est-ouest et de deux retours d'ailes, nord et sud s'élevant sur deux étages.

Le projet de l'agence Pierre Vurpas et associés a permis une restauration soignée du bâtiment existant protégé au titre du patrimoine tout en intégrant une composante architecturale contemporaine.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - CPH

CALENDRIER

Janvier 2016 : permis de construire
Juillet 2016 : démarrage des travaux
Novembre 2017 : prise de possession
Janvier 2018 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

1 075 m² de surface utile
1 salle d'audience civile et de **2** salles d'audience civiles de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Agence Pierre Vurpas & Associés Architectes (Mandataire) – AIA Ingénierie, CSD

Entreprise générale de travaux : CUROT CONSTRUCTION

Assistant à maîtrise d'ouvrage : SAMOP, ARPEGE INGENIERIE

© J.A. Gonnard

ILLE-ET-VILAINE (35)

PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-MALO

Tout de granit, de verre et d'aluminium, le nouveau palais de justice de Saint-Malo d'allure à la fois solennelle et accueillante a pris place avenue Aristide-Briand, dans un quartier résidentiel en plein renouveau. D'emblée, l'ampleur de la porte d'entrée et de sa marquise de verre, qui domine le parvis et les marches qui y conduisent, invite le public à pénétrer à l'intérieur du palais.

La double hauteur sous plafond, les matériaux utilisés et l'abondance de lumière naturelle confèrent à la salle des pas perdus une allure tant majestueuse que chaleureuse. Dans les étages, rationalité et confort ont présidé aux aménagements : le plan d'agencement des bureaux est simple et rectiligne, les matériaux et les couleurs – sols gris, murs blancs, portes bordeaux – sont d'une grande sobriété.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC - CPH

CALENDRIER

Septembre 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
Juillet 2016 : démarrage des travaux

Mars 2018 : prise de possession
Mai 2018 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

4 000 m² de surface de plancher
26 magistrats
60 fonctionnaires
3 salles d'audience publiques, dont **2** équipées pour les audiences pénales
2 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Bruno Gaudin (Bruno Gaudin Architecte), Artelia (Bureau d'études), ACV (acousticien)

Entreprise générale : Sogea Bretagne BTP



© Pascal Aimar



© Pascal Aimar

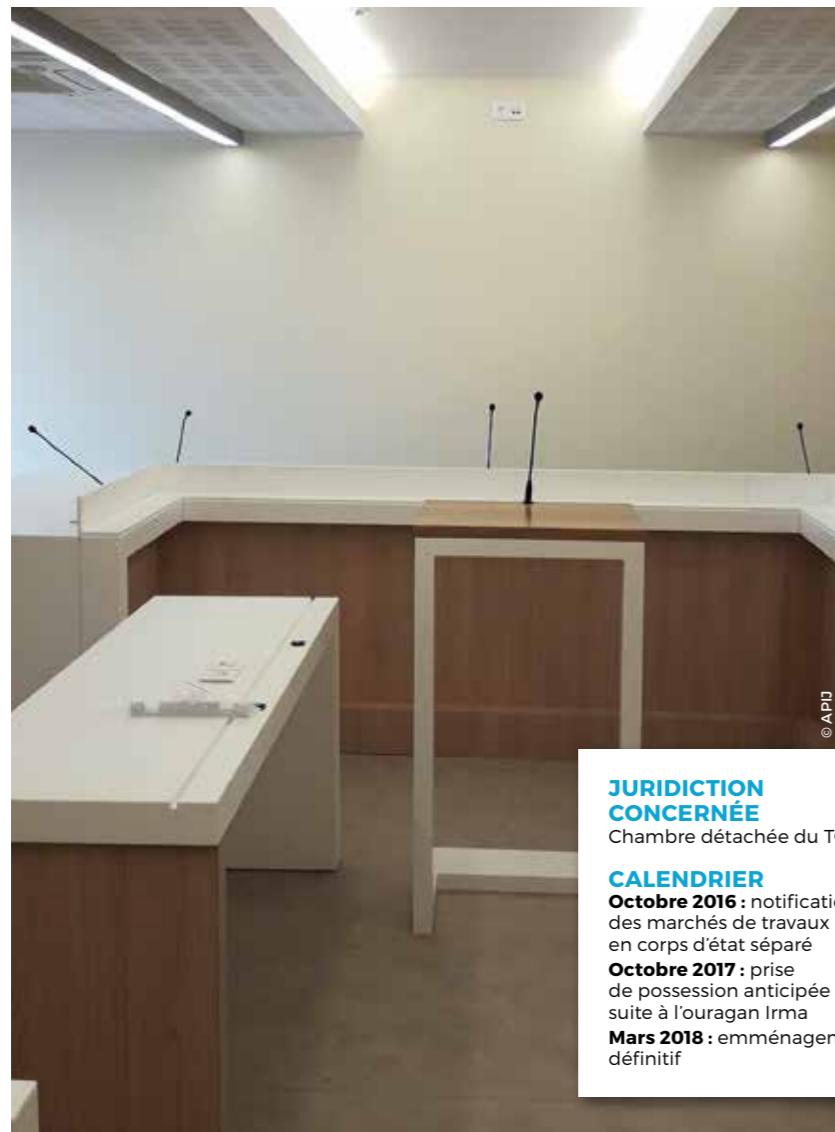
GUADELOUPE (971)

CHAMBRE DÉTACHÉE DE SAINT-MARTIN

L'augmentation de la population saint-martinoise et la recrudescence d'actes de délinquance ont rendu nécessaire la création, sur l'île de Saint-Martin, d'une chambre détachée du tribunal de grande instance de Basse-Terre, en Guadeloupe.

Des travaux d'aménagement ont donc été entrepris, en 2016, pour faire de l'ancienne bibliothèque municipale de Marigot, attenante au tribunal, une extension du palais de justice.

Si l'ouragan Irma, qui a dévasté début septembre 2017 les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, a entraîné un report de la mise en service officielle de la chambre détachée, celle-ci fonctionne désormais normalement, offrant aux Saint-Martinois l'accès à une justice de proximité complète. Le palais de justice historique de Saint-Martin fera aussi l'objet d'une rénovation avec notamment la création d'un SAUJ et la réorganisation de certains services.



JURIDICTION CONCERNÉE

Chambre détachée du TGI

CALENDRIER

Octobre 2016 : notification des marchés de travaux en corps d'état séparé

Octobre 2017 : prise de possession anticipée suite à l'ouragan Irma

Mars 2018 : emménagement définitif

CHIFFRES CLÉS

750 m² de surface de plancher
80 % d'entreprises locales

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : A2 Studio d'architecture, Alias Construction

Entreprises : WYSO, CTA, EGER, IDEX, ATP, Menuiserie Persello, ISO, DSR

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN-PROVENCE

La construction du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence boulevard Carnot permettra de réunir l'ensemble des services actuellement dispersés sur le site Pratési pour le pôle civil et, sur le site de Carnot pour le pôle pénal hébergé pour partie dans les locaux provisoires.

À la suite de la relance des études de conception en 2016, le projet a été actualisé au regard, d'une part, des évolutions réglementaires et, d'autre part, des modes d'organisation résultant de la loi de modernisation de la Justice du XXI^e siècle (création d'un SAUJ...).

À l'issue d'un appel d'offres travaux fructueux, les premiers travaux préparatoires débuteront en avril 2018. Le 1^{er} semestre 2018 sera également consacré à une phase d'études dans un travail collaboratif entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise afin d'en conforter la qualité d'usage et de maîtriser les choix techniques.



© Marc Barani Architectes

JURIDICTION CONCERNÉE
TGI

CALENDRIER

Juillet 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre

2014-2016 : suspension temporaire du projet

Avril 2018 : démarrage des travaux

2020 : prise de possession de la phase 1

CHIFFRES CLÉS

9 100 m² de surface de plancher
6 salles d'audience publiques
12 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Marc Barani Architectes, WSP, Mazet et associés, Franck Bouthé Consultants, Jean-Paul Lamoureux, Quadrime

Entreprise générale : FAYAT Bâtiment, INEO, AXIMA, COGECL, ALTIA, ETAMINE



© Marc Barani Architectes

GUYANE FRANÇAISE (973)

PALAIS DE JUSTICE DE CAYENNE

Dans la continuité des travaux de grosses réparations achevés à l'été 2016, les travaux de réorganisation ont débuté en mars 2017.

Durant cette année, les travaux ont permis au palais de justice de se doter d'un SAUJ, d'un nouveau local de scellés et d'une entrée publique remise à neuf. En collaboration avec la juridiction, les travaux se poursuivent tout en assurant la continuité du service public judiciaire et en intégrant les arrivées de nouveaux magistrats, fonctionnaires et vacataires dans les locaux.

Outre les travaux de remise à neuf des bureaux, le palais de justice va se doter des dernières préconisations de sûreté établies par la Chancellerie.



JURIDICTION CONCERNÉE
TGI

CALENDRIER

Décembre 2014 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
Octobre 2015 : démarrage des travaux de grosses réparations
Avril 2016 : notification du marché de travaux
Mars 2017 : démarrage des travaux de réaménagement
1^{er} trimestre : prise de possession dernière phase

CHIFFRES CLÉS

1 963 m² de surface de plancher
3 salles d'audience (assise, correctionnelle, civile)
100 % d'entreprises locales
1 500 h consacrées à l'insertion

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Groupement ACAPA, BET DEMEURE, IET, BTC
Travaux : CRI, Acep - Caraïbes Froid - Dantin - OTIS, Signalizes, GRCG

© Frédéric PUDO, agence APACA

NORD (59)

PALAIS DE JUSTICE DE DOUAI

Après les démolitions et les travaux de terrassement de 2016, d'une très grande complexité liée au contexte de centre urbain doublé d'une technicité spécifique des systèmes de fondation et de reprise en sous-œuvre, le gros œuvre s'est achevé en 2017. Il marque ainsi la fin des nuisances les plus intenses, jalon très attendu par les utilisateurs pour ce chantier en site occupé.

Ce gros œuvre est aussi marqué par un travail sur les bétons matricés architecturaux des salles d'audience, manufacturés sur place, qui au-delà de l'architecture doivent donner aux salles d'audience une acoustique exceptionnelle.



© Lycée d'Excellence Egal'Maths

JURIDICTIONS CONCERNÉES
TGI-CA

CALENDRIER

Avril 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
Avril 2016 : notification du marché travaux
2^e semestre 2018 : mise en service de l'extension

CHIFFRES CLÉS

1 000 m² de surface utile
2 nouvelles salles d'audience avec circuit sécurisé
1 salle des pas perdus de **200 m²**

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Harmonic+Masson, Scoping, Lamoureux, Capterre, Technique et Commerciale Assistance
Entreprise générale : Demathieu Bard
Assistant à maîtrise d'ouvrage : Setec Organisation



© Harmonic + Masson Architectes

GUADELOUPE (971)



PALAIS DE JUSTICE DE POINTE-À-PITRE

L'année 2017 a été marquée par une augmentation significative de l'effectif devant travailler dans le futur palais de justice. Il intégrera à terme les services du tribunal de grande instance dont le tribunal des affaires sociales qui rejoindra ce bâtiment au 1^{er} janvier 2019.

Le tribunal mixte de commerce, initialement prévu dans ce bâtiment, sera relogé avec le conseil des prud'hommes et le tribunal d'instance dans un bâtiment annexe. Durant cette année, le bâtiment a pris son enveloppe définitive et les corps d'état secondaires ont démarré. Il permettra à la juridiction d'intégrer des espaces de travail adaptés à leurs activités et à leurs besoins.



© DR



© Benjamin Mineau



© BP Architectures

JURIDICTION CONCERNÉE

TGI

CALENDRIER

Janvier 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
Mars 2015 : notification du marché de travaux
Décembre 2015 : démarrage des travaux
3^e trimestre 2018 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

5 893 m² de surface de plancher
3 salles d'audience,
dont **1 pénale, 1 mixte et 1 civile**
4 salles d'audience de cabinet

CONTACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Groupement BP Architecture, Egis bâtiment, Mazet et Associés, acoustique Vivie et associés, PlanO2
Entreprises : Groupement Bouygues Bâtiment Outre-Mer, Bouygues Bâtiment Construction Centre Sud-Ouest, Nofrag

VIENNE (86)

PALAIS DE JUSTICE DE POITIERS

C'est dans l'ancien lycée des Feuillants, que s'installera le palais de justice de Poitiers. Le bâtiment de 1864, protégé au titre du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville, et son enveloppe inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ont fait l'objet d'une restauration soignée.

L'architecte a joué de la composition monumentale de cet ancien lycée et de la forte déclivité du site pour en faire des atouts au service des nouvelles fonctions du bâtiment. Ainsi, le perron à double emmarchement et la pente du terrain, ont permis de recomposer le principe des degrés classiques du palais de justice ouvrant de plain-pied sur la salle des pas perdus et sur les salles d'audience.

Les grands volumes nécessaires pour ces espaces ont été créés par une extension contemporaine qui vient se lover sous le jardin arrière, sans qu'aucun édifice ne vienne s'ajouter à la façade imposante et régulière du bâtiment historique; ils sont éclairés en lumière naturelle par de grands dièdres et des ouvertures latérales.



© Thierry Seldsbouwer

JURIDICTIONS CONCERNÉES

CA - TGI - TI - TC - CPH - SAR

CALENDRIER

Mars 2013 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
Avril 2016 : démarrage des travaux
1^{er} semestre 2019 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

14 000 m² de surface de plancher
1 salle d'assises
3 salles d'audience pénales
2 salles d'audience pénales de cabinet
4 salles d'audience civiles
11 salles d'audience civiles de cabinet
18 000 h consacrées à l'insertion

CONTACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Brossy et associés (mandataire) et SAS Mizrahi
Entreprises pour les travaux préalables : Charier TP, Tecknik Amiante
Entreprise générale pour les travaux de construction : Sogea Atlantique BTP



GUADELOUPE (971)

PALAIS DE JUSTICE DE BASSE-TERRRE

L'étude préalable réalisée par l'APIJ en 2016 a mis en évidence la nécessité d'une réorganisation globale du palais de justice actuel, construit par l'architecte Ali Georges Tur et classé au titre des monuments historiques depuis 1977.

Il s'avère nécessaire de doter la cour d'appel et le TGI de moyens immobiliers adaptés à l'accroissement de l'activité judiciaire du ressort, en rationalisant les implantations des différents services. Le ministère de la Justice a par conséquent décidé de créer une extension à la cour d'appel regroupant des locaux tertiaires sans accueil du public avec création de bureaux, de locaux communs et d'archives. L'extension se situera sur une parcelle adjacente au palais de justice actuel qui sera également rénové. La création d'une passerelle permettra de relier cette extension aux bâtiments existants.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - Tribunal Mixte de Commerce - CA

CALENDRIER

Août 2017 : notification du marché de l'ACMH

1^{er} semestre 2018 : élaboration des différents diagnostics techniques

Été 2018 : remise des études préalables

CHIFFRES CLÉS

2 185 m² de surface utile

5 762 m² de terrain occupé actuellement par le palais de justice

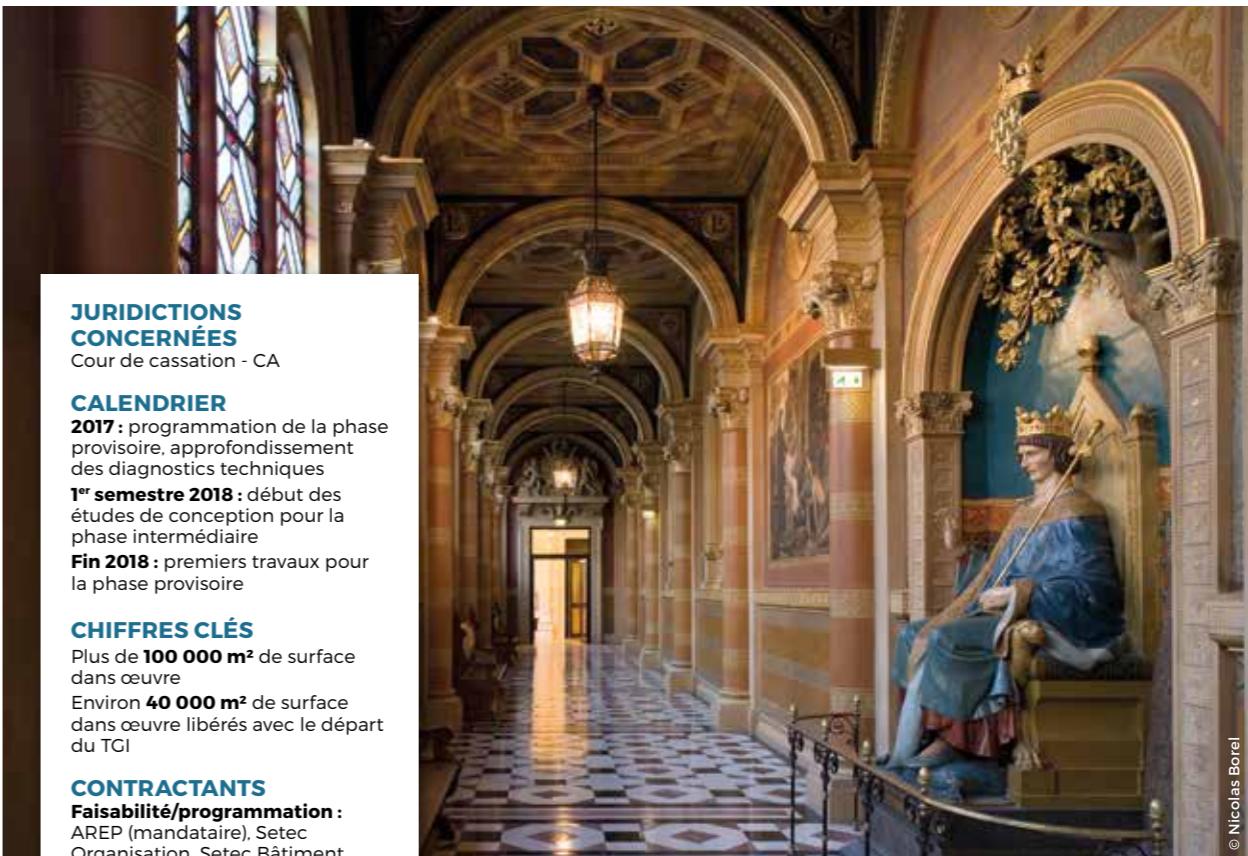
PARIS (75)

PALAIS DE JUSTICE DE PARIS - ÎLE DE LA CITÉ

Dans le cadre du déménagement du tribunal de grande instance vers le nouveau tribunal de Paris aux Batignolles, le projet du ministère de la Justice est d'implanter et de réintégrer diverses entités juridictionnelles dans les surfaces libérées, notamment de la Cour de cassation et de la Cour d'appel de Paris.

Pour cette lourde restructuration du site, des études de conception sont engagées pour la réalisation première phase de travaux portant sur d'importantes et indispensables mises aux normes techniques et réglementaires. Cette phase permettra à moyen terme d'améliorer le fonctionnement général et les installations du palais, ainsi que d'enclencher les processus de mise en accessibilité du site, tout en préservant les espaces patrimoniaux. Le site dans son intégralité est protégé au titre des monuments historiques. Les études de conception pour les travaux qui relèveront de cette phase intermédiaire sont ainsi confiées à l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent.

En parallèle, des études de programmation ont été menées en 2017, qui permettront une réoccupation partielle des surfaces libérées par le tribunal de grande instance dès la fin 2018, tout en préservant les surfaces nécessaires au chantier de la phase intermédiaire. L'ensemble de ces études s'appuie sur un état des lieux exhaustif du palais, établi sur la base de nombreux diagnostics techniques.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

Cour de cassation - CA

CALENDRIER

2017 : programmation de la phase provisoire, approfondissement des diagnostics techniques

1^{er} semestre 2018 : début des études de conception pour la phase intermédiaire

Fin 2018 : premiers travaux pour la phase provisoire

CHIFFRES CLÉS

Plus de **100 000 m²** de surface dans œuvre

Environ **40 000 m²** de surface dans œuvre libérés avec le départ du TGI

CONTRACTANTS

Faisabilité/programmation : AREP (mandataire), Setec Organisation, Setec Bâtiment, Atelier Monchecourt

Programmation de la phase provisoire : Majorelle

Maîtrise d'œuvre (phase intermédiaire) : Agence 2BDM



NORD (59)

PALAIS DE JUSTICE DE LILLE

À la suite d'une consultation lancée en avril 2016, ayant permis la présélection de quatre équipes parmi 139 candidatures, c'est le regroupement mené par l'*Office for Metropolitan Architecture* (OMA), agence fondée par l'architecte Rem Koolhaas, qui a été sélectionné pour la conception du nouveau palais de justice, en limite de la commune de la Madeleine.

La proposition architecturale d'OMA apporte une réponse aux grands principes de modernisation de la Justice du XXI^e siècle. Vastes et bénéficiant d'apports lumineux multiples, les espaces publics ont été imaginés à la mesure des exigences de confort et d'accueil du justiciable. La qualité spatiale, ainsi que les performances fonctionnelles des espaces tertiaires contribueront à l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'exercice de la justice. Sa géométrie, ses volumes et ses façades, caractéristiques d'un parti pris architectural fort et innovant, ainsi que le traitement paysager, permettront à l'équipement public de s'inscrire avec justesse dans la continuité végétale de la plaine Churchill.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI

CALENDRIER

1^{er} trimestre : notification du marché de maîtrise d'œuvre
2020-2022 : démarrage des travaux
2023 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

Environ **22 500 m²** de surface de plancher
6 grandes salles d'audience publiques et **3** moyennes salles
61 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Office for metropolitan architecture - OMA (mandataire), Saison Menu (architecte associé), VSP (BET, géotechnicien, BIM manager), BMF (économiste), Quadrim (exploitation maintenance), Base (paysagiste), 818° (conception lumière), LASA (acousticien), Transsolar (BET HQE), VS-A (BET enveloppe), Cronos conseil (BET sûreté)



© Agence OMA



© Leonard & Weissmann

CALVADOS (14)

PALAIS DE JUSTICE DE LISIEUX

L'opération prévoit de regrouper au sein d'un ancien bâtiment industriel réhabilité, l'ensemble des juridictions de premier degré aujourd'hui localisées sur des sites distincts en centre-ville.

L'APIJ a conduit en 2017 les travaux de dépollution du sous-sol à l'intérieur du bâtiment Wonder. Les mesures de l'exposition aux pollutions réalisées après la réception valident l'efficacité des travaux effectués. Dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage, la Ville a assuré les travaux de dépollution sur les espaces extérieurs. En parallèle, l'appel d'offres pour le marché de travaux a été lancé en vue d'un démarrage des travaux en 2018.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC - CPH

CALENDRIER

Août 2012 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
2018 : démarrage des travaux
2020 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

3 600 m² de surface de plancher
4 salles d'audience publiques
3 salles d'audience de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Leonard & Weissmann et les BETs EVP (structure), Michel Forgue (Économiste), CFERM (Fluides)
Entreprise : Bouygues Bâtiment Grand Ouest

LANDES (40)

PALAIS DE JUSTICE DE MONT-DE-MARSAN

La construction du nouveau palais de justice de Mont-de-Marsan s'inscrit dans les grands principes de la réforme de « la Justice du XXI^e siècle ». Cet ouvrage qui s'insère parfaitement dans le contexte urbain du quartier Peyrouat, permettra d'accueillir toutes les juridictions montoises. Au terme d'un concours d'architecture, l'année 2017 a été consacrée au développement des phases d'études de conception avec l'agence Brochet-Lajus-Pueyo et les bureaux d'études techniques associés.

La procédure d'appel d'offres a été lancée et a permis de sélectionner les entreprises candidates au marché de travaux dont l'attribution est prévue au cours de l'année 2018. La maîtrise foncière est acquise.



© Agence d'architecture Brochet-Lajus-Pueyo

© Agence d'architecture Brochet-Lajus-Pueyo

JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - Assises - TI - TC - CPH - TASS-TCI

CALENDRIER

Décembre 2016 : démarrage des études de conception
2^e semestre 2018 : notification du marché de travaux
1^r semestre 2021 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

6 300 m² de surface de plancher
1 salle d'assises, **1** salle d'audience pénale et **3** salles d'audience civiles
1 salle d'audience pénale de cabinet et **3** salles d'audience civiles de cabinet

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Groupement Agence d'architecture BLP, CETAB (BE techniques), IDB Acoustique, Overdrive (Économiste)

PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

PALAIS DE JUSTICE DE PERPIGNAN

Les quatre juridictions de première instance perpignanaises dispersées sur trois sites distincts dans la ville connaissent depuis plusieurs années de mauvaises conditions de fonctionnement et un manque d'espace notable.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TGI - TI - TC - CPH

CALENDRIER

3^e trimestre 2018 : présentation des études préalables à la Chancellerie

CHIFFRES CLÉS

12 000 m² de surface de plancher



MARTINIQUE (972)

PALAIS DE JUSTICE DE FORT-DE-FRANCE

Le palais de justice de Fort-de-France est un édifice de 10 800 m² situé au cœur du centre-ville de Fort-de-France. Le bâtiment est un quadrilatère de 92 m de long sur 35 m de large. Il comprend les activités de la cour d'assises, du tribunal de grande instance, du tribunal mixte de commerce et du conseil de prud'hommes.

Après plus de 15 ans de fonctionnement, le palais de justice fait aujourd'hui l'objet de deux problématiques majeures. D'une part, le développement des activités juridictionnelles nécessite une réorganisation des services du palais de justice afin d'accueillir notamment le pôle social dès 2019 et les effectifs supplémentaires du TGI. D'autre part, des désordres techniques découverts affectant directement les utilisateurs (désordres d'étanchéité en toiture, problèmes de condensation sur les réseaux d'eau glacée entre autres) doivent être traités.

Le ministère de la Justice a donc missionné l'APIJ pour étudier la faisabilité d'une opération globale de réhabilitation permettant de répondre à ces deux problématiques.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

Assises, TGI, TC CPH

CALENDRIER

Novembre 2017 : commande d'études préalables

1^{er} semestre 2018 : établissement des différents diagnostics techniques

CHIFFRES CLÉS

10 794 m² de surface dans œuvre

GUADELOUPE (971)

PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE POINTE-À-PITRE

Le palais de justice historique héberge actuellement le TGI de Pointe-à-Pitre. Ce dernier sera intégré, avec le TASS (Tribunal des affaires de Sécurité Sociale) et le TCI (Tribunal du contentieux de l'incapacité), dès 2018 dans le futur palais de justice.

Le palais de justice historique de Pointe-à-Pitre construit en 1930 par l'architecte Ali Tur est un quadrilatère évidé en son centre, s'articulant autour d'un patio central.



JURIDICTIONS CONCERNÉES

TI - CPH - TC

CALENDRIER

Novembre 2017 : commande d'études préalables

1^{er} semestre 2018 : établissement des différents diagnostics techniques

CHIFFRES CLÉS

1 294 m² de surface utile

Le ministère de la Justice envisage sa réhabilitation, afin d'accueillir le tribunal d'instance, le conseil de prud'hommes ainsi que le tribunal mixte de commerce en conservant ce bâtiment remarquable, témoin de l'architecture guadeloupéenne du début du XX^e siècle.

GUYANE (973)

PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

Conformément à l'accord de Guyane le 21 avril 2017 entre l'État et le collectif « pour que la Guyane décolle », le ministère de la Justice envisage l'implantation d'un TGI et d'une maison d'arrêt à Saint-Laurent du Maroni afin de permettre une justice de proximité et un accès au droit facilité.



JURIDICTION CONCERNÉE

TGI

CALENDRIER

Novembre 2017 : commande à l'APIJ des études de faisabilité sur les terrains proposés par le préfet

2^o trimestre 2018 : présentation des résultats des études au secrétariat général, à l'administration pénitentiaire et à la direction des services judiciaires

3. LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES



// 44 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES LIVRÉES

Aix-Luynes 2 // 44 • Draguignan // 45 • Tatutu de Papeari // 46

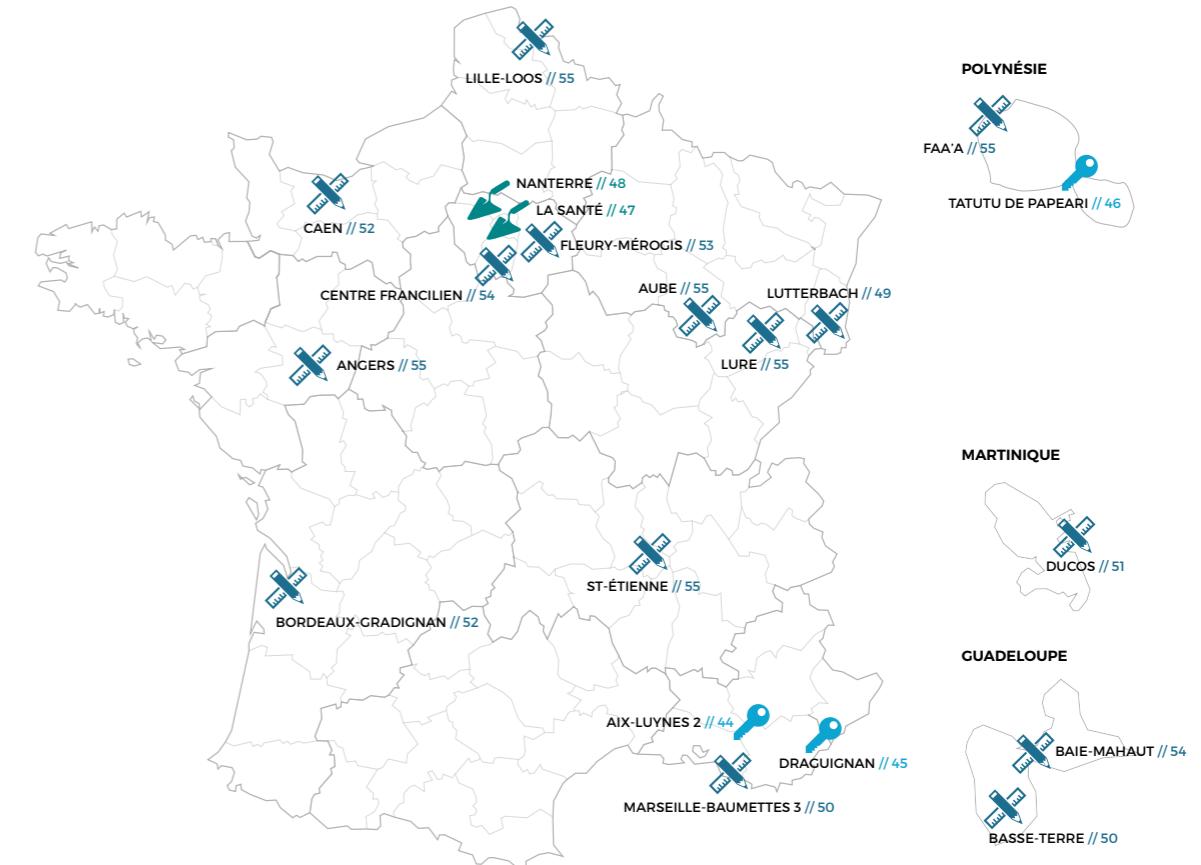
// 47 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN TRAVAUX

Maison d'arrêt Paris-La Santé // 47 • Nanterre // 48

// 49 OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES

Lutterbach // 49 • Basse-Terre // 50 • Marseille-Baumettes 3 // 50 • Ducos // 51
Caen // 52 • Bordeaux-Gradignan // 52 • Fleury-Mérogis // 53 • Centre Francilien // 54
Baie-Mahaut // 54 • Aube // 55 • Lille-Loos // 55

IMPLANTATIONS DES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'AIX-LUYNES 2

Le projet, construit en mitoyenneté de la maison d'arrêt d'Aix-Luynes 1, illustre les ambitions du ministère en matière de qualité architecturale. La configuration, simple et efficace, permet de minimiser l'impact visuel des dispositifs de sûreté. Les zones de circulation sont autant d'espaces de déambulation, guidés par des patios, des jardins plantés et une ligne d'eau, fil conducteur de l'ambiance générale. La variation des sources de lumière alliée au soin porté aux qualités plastiques de matériaux simples et pérennes participent à la création d'une atmosphère d'accueil apaisée et sereine.



CALENDRIER

Avril 2014 : notification du marché de conception-réalisation
Novembre 2015 : démarrage des travaux
Novembre 2018 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

35 000 m² environ de surface de plancher
735 places d'hébergement dont **640** places de maison d'arrêt hommes, **50** places au centre national d'évaluation, **45** places en quartier d'accueil
45 000 h consacrées à l'insertion

CONTACTANTS

Maîtrise d'œuvre : SCAU (Architecte concepteur), EGIS Bâtiments Méditerranée (BET Ingénierie)
Entreprise : Bouygues Bâtiment Sud-Est (Mandataire, Constructeur), Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest
Assistant à maîtrise d'ouvrage : SAMOP SAS, CYCLADES-GLI, QUADRIM

© Gabrielle Voinot



© Gabrielle Voinot



VAR (83)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DRAGUIGNAN

En remplacement de l'ancienne prison de Draguignan qui avait subi de lourds dégâts lors d'une inondation, le nouvel établissement jouit d'une architecture allant au-delà du strict respect des contraintes pénitentiaires et qui fait la part belle aux apports de lumière naturelle et aux perspectives visuelles, en écho avec le site boisé dans lequel il s'inscrit. Il offre ainsi un cadre de qualité tant aux détenus qu'aux personnels pénitentiaires.



© Thomas Sapie / Tomtock

CALENDRIER

Mai 2012 : notification du marché de conception-réalisation
Janvier 2015 : démarrage des travaux
Juin 2017 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

35 000 m² de surface de plancher

504 places
Plus de 40 000 h consacrées à l'insertion

CONTACTANTS

Maîtrise d'œuvre : ARCHI5PROD, ARTELIA
Entreprises : VINCI CONSTRUCTION France, TRAVAUX DU MIDI Var, CAMPENON BERNARD Var
Assistant à maîtrise d'ouvrage : EGIS



POLYNÉSIE

CENTRE DE DÉTENTION TATUTU DE PAPEARI

Après 3 ans et demi de travaux, le centre de détention Tatutu a été inauguré par le garde des Sceaux le 20 mars 2017. Ce chantier d'exception, tant par sa taille que par sa complexité, permet ainsi à la Polynésie française d'être dotée d'un établissement moderne et performant, s'intégrant parfaitement dans l'environnement naturel de la baie de Phaeton. Par ailleurs, l'impact de l'opération sur l'économie locale ne s'arrête pas avec la fin du chantier puisque près de 250 emplois ont été générés par sa mise en service.



© Architecture-Studio

CALENDRIER

Juillet 2012 : notification du marché de conception-réalisation
Juillet 2013 : démarrage des travaux
Mars 2017 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

24 000 m² de surface de plancher
Un site de **10 hectares**

410 places

Dans le cadre du chantier,
7,28 milliards de francs pacifiques (environ 60 millions d'euros) versés aux entreprises locales,

50 200 h consacrées à l'insertion locale et **21 500 h** consacrées à l'insertion pénitentiaire (mobiliers RIEP)

250 emplois générés en phase d'exploitation

CONTRACTANTS

Groupe d'entreprises : Léon Grosse, Architecture Studio, IHII, CSD Ingénieurs, Beteg

Assistant à maîtrise d'ouvrage : Egis Conseil

Assistant à maîtrise d'ouvrage environnement : Pae Tai Pae Uta



© Grégoire-le-Bacon

PARIS (75)

MAISON D'ARRÊT DE PARIS-LA SANTÉ

Le projet de réhabilitation-reconstruction de la maison d'arrêt de Paris-La Santé, répond pour l'institution pénitentiaire à un double enjeu de modernisation et de conservation de la valeur patrimoniale de cet édifice parisien emblématique, inauguré en 1867. Démarrés en 2015, les travaux de cette opération ont nécessité un phasage très précis permettant le maintien en fonctionnement du quartier de semi-liberté de 100 places et de l'administration pendant la durée du chantier.



© Aline Boros

La construction des bâtiments neufs situés dans le quartier haut, s'est poursuivie en parallèle de la réhabilitation du quartier bas conservé. À l'été 2017, l'emménagement de l'administration dans ses locaux définitifs a lancé la dernière phase du projet qui s'achèvera à l'été 2018 par la prise de possession de l'établissement.



© Aline Boros

CALENDRIER

Novembre 2014 : signature du contrat
Mai 2015 : démarrage des travaux
2^e trimestre 2018 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

43 000 m² de surface de plancher

708 places en maison d'arrêt

100 places en quartier de semi-liberté

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre (partenaire privé) : La société Quartier santé

Maîtrise d'œuvre : Vurpas Architectes, AIA Architectes et AIA Studio Paysages

Investisseurs : Bateg, GEPSA, 3i

Constructeur : Bateg

Mainteneur - Exploitant : GEPSA



HAUTS-DE-SEINE (92)

CSL ET SPIP DE NANTERRE

En mars 2016, l'administration pénitentiaire a décidé de transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à l'APIJ après avoir confié à la DISP la réalisation des études et la notification des marchés de travaux en 20 lots séparés. Les travaux ont démarré en décembre 2016 pour une durée de 2 ans.

La spécificité de l'opération tient principalement au montage contractuel en lots séparés qui induit un effort de coordination accru, ainsi qu'à l'imbrication de deux bâtiments aux fonctions très différentes : un quartier de semi-liberté et des locaux de bureaux destinés au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine.



CALENDRIER
Décembre 2016 : démarrage des travaux
1^{er} trimestre 2019 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS
3925 m² de surface de plancher
92 places en QSL
75 postes de travail au SPIP

CONTRACTANTS
Maîtrise d'œuvre : Groupement LAN Architecture, BATISERF Ingénierie (bet structure), Nicolas Ingénierie (bet fluides), Franck BOUTE (bet HQE), Michel FORGUE (économiste)
Travaux : 18 lots séparés

© Nicolas Borel



HAUT-RHIN (68)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LUTTERBACH

L'année 2017 a été marquée par la signature du marché de conception, réalisation et aménagement du centre pénitentiaire et le démarrage des études de conception, qui ont permis d'affiner les aspects techniques du projet en concertation avec les acteurs locaux, ainsi que le dépôt des demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'établissement.

L'architecture du projet retenu incarne l'ambition d'un centre pénitentiaire conçu à la fois comme un lieu sécurisé et fonctionnel, mais également comme une construction publique, un symbole fort de la République qui affirme sa place institutionnelle. Centré avant tout sur les personnes – qu'elles y travaillent, y interviennent, y exécutent une peine, ou y viennent visiter un proche – le bâtiment garde une dimension humaine et sociale indispensable au bon fonctionnement de l'établissement.



© SCAU Architectes

CALENDRIER

2017 : notification du marché
2018 : démarrage des travaux
2020 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

30 500 m² de surface de plancher environ
520 places d'hébergement, dont 240 en maison d'arrêt hommes, 180 en centre de détention hommes, 40 en quartier d'accueil et d'évaluation, 40 en quartier femmes et 20 en quartier mineurs
35 000 h consacrées à l'insertion

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation :
- architecte : SCAU
- entreprise : LEON GROSSE
- bureaux d'études : BETEG, BG ingénieurs conseils, EODD ingénieurs conseils

Assistant à maîtrise d'ouvrage :
Groupement VOXOA (mandataire), IXANS, CARIG, Archambault conseil, BETR



GUADELOUPE (971)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BASSE-TERRÉ

La maison d'arrêt de Basse-Terre, accolée à la cour d'appel, présente un état de vétusté avancé et une sur-occupation importante. Le projet prévoit la création d'une extension afin d'accroître la capacité d'accueil puis, après démolition, la reconstruction de la maison d'arrêt.

L'année 2017 a été marquée par l'organisation d'un dialogue compétitif en vue de la sélection de l'équipe de conception-réalisation. Ce dialogue a permis à l'Agence d'apporter de nombreuses réponses tant sur les contraintes de site que sur les ambitions du programme pénitentiaire.



© APIJ

CALENDRIER

3^e trimestre 2018 : notification du marché de travaux
2^e semestre 2019 : démarrage des travaux
2021 : prise de possession de la 1^e phase
2023 : prise de possession de la 2^e phase

CHIFFRES CLÉS

6 900 m² de surface utile
178 places d'hébergement en maison d'arrêt
12 places pour le quartier arrivant
10 places pour le quartier semi-liberté

CALENDRIER Rénovation Unité sanitaire/SMPR

Été 2018 : notification du marché des travaux
4^e trimestre 2018 : démarrage des travaux
2020 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

993 m²
14 cellules pour **20** détenus au SMPR

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre : Arch'îles Concept, EGIS



MARTINIQUE (972)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS RÉNOVATION UNITÉ SANITAIRE/SMPR

À la suite de la réalisation d'une extension de 160 places, le centre pénitentiaire de Ducos a accru de 60 % sa capacité initiale. Par conséquent, il s'est avéré nécessaire d'adapter la capacité de tous les services communs, notamment de réaménager l'unité sanitaire (UCSA et SMPR).

L'amélioration des conditions de travail et de la sécurité devra permettre aux personnels de l'unité sanitaire de mieux répondre aux missions qui leur sont dévolues. L'agrandissement est prévu dans les anciennes cuisines du centre pénitentiaire et un accès contrôlé vers l'UCSA/SMPR permettra de faire le lien entre les deux bâtiments.



© Henri Salomon

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE-BAUMETTES 3

Dernière étape de la réhabilitation du centre pénitentiaire de Marseille, l'opération « Baumettes 3 » est entrée en phase opérationnelle en 2016.

Elle consiste en la démolition et la reconstruction de l'actuelle maison d'arrêt des hommes située sur la parcelle nord du site. D'une capacité de 740 places, ce projet s'appuiera sur une partie des fonctions supports réalisées dans le cadre de « Baumettes 2 ». Ainsi réunis, les deux projets fonctionneront comme un centre pénitentiaire unique.

CHIFFRES CLÉS
15 000 m² de surface utile
740 places



À l'horizon 2023, l'intégralité du site, troisième centre pénitentiaire de France en termes de capacité, aura été rénové et permettra d'offrir aux détenus des conditions de détention plus dignes et au personnel pénitentiaire de meilleures conditions de travail.

CALVADOS (14)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CAEN

La procédure d'appel d'offres en conception-réalisation a été lancée en avril 2017. Après un dialogue compétitif, les candidats remettront leurs offres courant 2018.

Le travail de programmation a été mené en parallèle, en associant tant les services de l'administration centrale que des représentants en région dans une véritable démarche projet permettant de recueillir au mieux les besoins de tous les acteurs. Le futur centre accueillera des populations très diverses (hommes, femmes, mineurs) et travaillera en synergie avec le centre de détention déjà existant (pôle de formation, production boulangerie).



CALENDRIER

Fin 2019-début 2020 : démarrage des travaux
Fin 2022 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

19 000 m² de surface utile
550 places



GIRONDE (33)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX-GRADIGNAN

Le projet de reconstruction in situ du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan a été engagé. Il doit permettre d'améliorer la prise en charge des personnes détenues et de prévenir la récidive tout en améliorant les conditions de travail des personnels.

CALENDRIER
2019 : démarrage des travaux
2022 : prise de possession de la phase 1
2024 : prise de possession de la phase 2

Ce nouveau centre se composera de trois bâtiments d'hébergement hommes, d'un bâtiment d'hébergement femmes, d'un quartier mineurs avec les espaces supports correspondants.

La désignation du lauréat est prévue pour l'année 2018, après la clôture du dialogue compétitif engagé en 2017.

CHIFFRES CLÉS
20 000 m² de surface utile
600 places

ESSONNE (91)

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS CJD ET SÛRETÉ PÉNITENTIAIRE

Après plus de 10 ans de travaux, l'opération de rénovation de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis s'est achevée en mars 2016. Certains matériels et le système d'exploitation des serveurs et ordinateurs étant devenus obsolètes, il a fallu engager leur rénovation.

Par ailleurs, suite aux travaux, le centre de jeunes détenus a été déplacé dans la tripale D4. Cette zone désormais libre sera utilisée après rénovation pour créer un quartier de confiance.



CALENDRIER
Sûreté pénitentiaire
2^e semestre 2018 : démarrage des prestations
Fin 2019 : prise de possession
CJD
2021 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession

ESSONNE (91)

CENTRE FRANCILien DE SÉCURITé

Pour renforcer les moyens de l'administration pénitentiaire face aux enjeux de la prévention et de la lutte contre la radicalisation, le ministère de la Justice souhaite réaliser un Centre de formation francilien à la sécurité sur le domaine pénitentiaire de Fleury-Mérogis. Il prévoit la réalisation :

- d'une base pour les Équipes régionales d'intervention et de sécurité de Paris qui interviennent dans les établissements pénitentiaires lors de situations critiques ;
- d'un centre cynotechnique pour la recherche de stupéfiants, d'armes, de munitions et d'explosifs dans les établissements pénitentiaires ;
- d'un centre de tir afin de répondre aux besoins de formation et d'entraînement des agents de l'administration pénitentiaire.

Le 28 juin 2017, 4 candidats ont été retenus pour remettre une offre. Le lauréat devrait être désigné début 2018.



CALENDRIER

2019 : démarrage des travaux
2021 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

8 400 m² environ de surface utile et extérieur



© Fabienne Bulle architecte

GUADELOUPE (971)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BAIE-MAHAUT

L'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault s'inscrit dans le cadre d'un schéma directeur immobilier global à l'échelle de la Guadeloupe, destiné à répondre à la surpopulation actuelle de cet établissement ainsi qu'à la projection d'augmentation de la population incarcérée à horizon 2030. La création de 300 nouvelles places constitue ainsi la première phase de ce schéma directeur qui sera complété dans un second temps par la remise aux normes des locaux supports du centre actuel et la création d'un nouvel établissement d'une capacité de 400 places.



CALENDRIER

Mars 2018 : lancement de la consultation du marché de conception-réalisation
2020 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession de l'extension

CHIFFRES CLÉS

Environ 6 000 m² de surface utile
300 places

AUBE (10)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE TROYES-LAVAU

Située en périphérie de Troyes, la commune de Lavau doit accueillir une nouvelle maison d'arrêt d'une capacité d'environ 500 places.

L'année 2017 a constitué une avancée importante pour les procédures administratives et foncières, les échanges avec les acteurs locaux, ainsi que les démarches opérationnelles, à travers la réalisation d'études et diagnostics (archéologiques, écologiques, etc.). Ces démarches vont se poursuivre en 2018, année au cours de laquelle se déroulera également une enquête publique.

Cette année 2017 a également marqué le démarrage de la rédaction du programme de l'opération, en concertation avec les services de l'administration pénitentiaire.

Par ailleurs, la consultation pour désigner l'attributaire du marché de conception-réalisation de l'établissement a été lancée à la fin de l'année. Le lauréat devrait être désigné fin 2018.



CALENDRIER

2020 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

500 places

NORD (59)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LILLE-LOOS

Lors de la fermeture de la prison historique de Loos en 2011, le ministère de la Justice a décidé de conserver l'ancienne abbaye du XVIII^e siècle. Tous les autres édifices dont la maison d'arrêt datant du début du XX^e siècle sont aujourd'hui démolis et les sols dépollués des vestiges des guerres mondiales.



CALENDRIER

2020 : démarrage des travaux
2023 : prise de possession

CHIFFRES CLÉS

34 000 m² de surface de plancher à construire
8 000 m² de surface de plancher réhabilités (abbaye)
27 ha d'emprise
840 places

Le futur établissement de Loos d'une capacité totale de 840 places accueillera dans des constructions nouvelles un centre de détention de 690 places. L'ancienne abbaye partiellement réhabilitée hébergera un quartier de préparation à la sortie de 120 places, y seront également installées les fonctions hors enceinte (accueil des familles, administrations, mess, etc.).

QUATRE OPÉRATIONS EN ÉTUDES PRÉALABLES :

ANGERS : acquisition foncière et études préalables de site

FAA'A : études de faisabilité et scénarios de reconstruction

LURE : études préalables de site

SAINT-ÉTIENNE : recherches foncières

L'AGENCE

• 58 PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- MISSIONS ET STATUTS // **58**
- BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT // **59**
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION // **60**
- LE CADRE CONVENTIONNEL
DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
CONFIÉES À L'AGENCE // **61**
- L'ORGANISATION DE L'AGENCE
AVEC SA TUTELLE // **62**

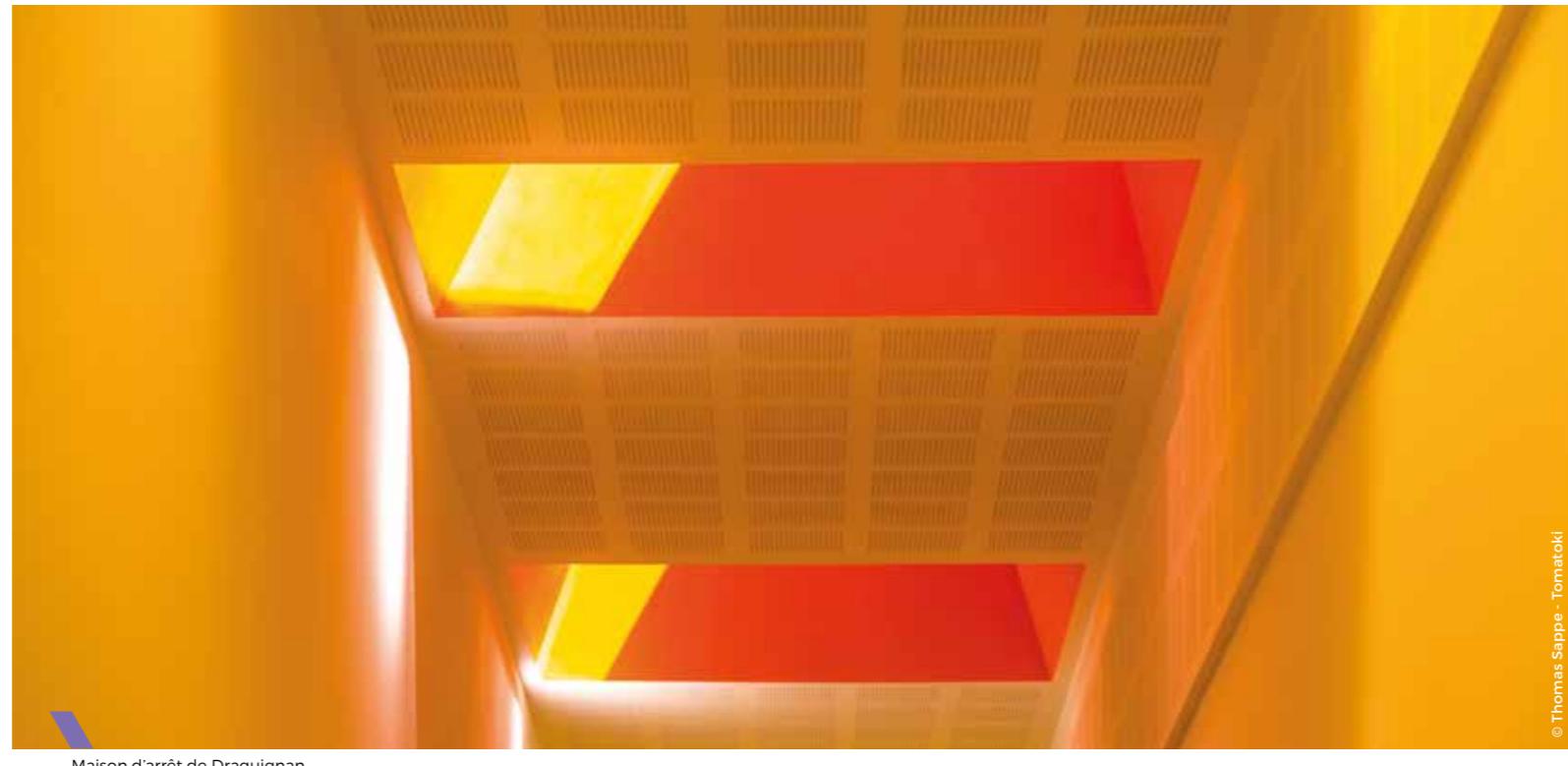
• 64 L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- LA DIRECTION GÉNÉRALE // **64**
- L'ORGANIGRAMME // **65**
- LES DIRECTIONS DE PROGRAMME
ET DES SERVICES EXPERTS // **66**
- LE CONTRÔLE DE GESTION // **67**
- LA DIRECTION JURIDIQUE,
ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE // **67**
- L'AGENCE COMPTABLE // **71**
- LA COMMUNICATION EXTERNE // **71**



Les équipes de l'Agence

1. LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE



MISSIONS ET STATUT

Construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer : telle est la mission de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), principal service constructeur du ministère de la Justice. Ses missions sont renforcées par un rôle d'expert conseiller du ministère, sa tutelle, sur la définition de nouveaux programmes immobiliers – en collaboration avec les directions centrales ministérielles – ainsi que sur des problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance.

L'Agence est régie par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 modifiée relatif à l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé celui de création de l'Agence (décret n° 2001-798 du 31 août 2001) en lui confiant également des missions d'assistance générale et d'expertise, en diversifiant les modalités de réalisation des commandes

publiques et en permettant à l'établissement d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage.

Les marchés de partenariat sont inclus dans les compétences de l'Agence.

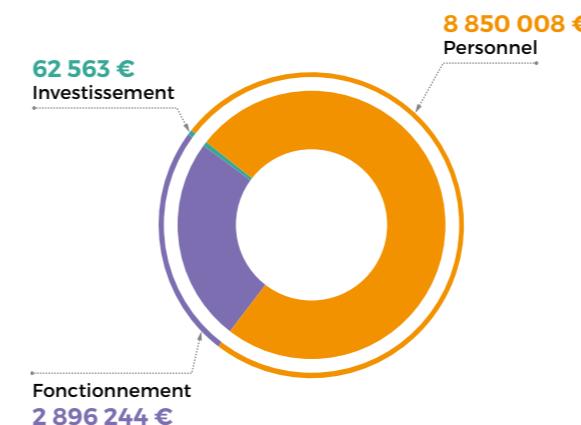
Le décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010 a simplifié les relations de gestion entre l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) et l'Établissement Public du Palais de Justice de Paris (EPPJP), permettant à l'APIJ de recruter et gérer les personnels de l'EPPJP et de lui fournir ses moyens de fonctionnement en contrepartie d'une rétribution déterminée versée par l'EPPJP dans les conditions fixées par une convention de gestion approuvée par les conseils d'administration de chacun des deux établissements.

BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2017, les recettes de l'établissement s'élèvent à 12,24 M€ dont 10 M€ au titre de la subvention pour charge de service public.

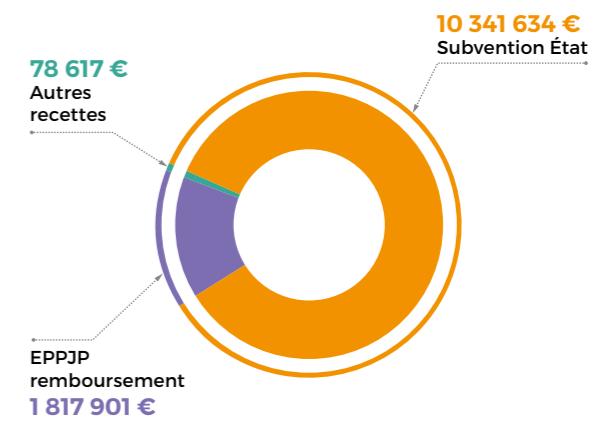
Les dépenses de l'établissement s'élèvent à 11,81 M€ HT.

DÉPENSES 2017



Au terme de la gestion 2017, le solde budgétaire de l'établissement est de 429 K€ et le fonds de roulement s'établit à 2,138 M€.

RECETTES 2017



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice en 2017 : 17 membres.

PRÉSIDENT

M. YVES COLCOMBET
CONSEILLER MAÎTRE À LA COUR DES COMPTES
(DÉCRET DU 20/04/2017)

MEMBRES DE DROIT

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE
DE LA JUSTICE)

**LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION JUDICIAIRE
DE LA JEUNESSE** (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

LE DIRECTEUR DU BUDGET
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE CHARGÉ
DU BUDGET)

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMÉNAGEMENT,
DU LOGEMENT ET DE LA NATURE**
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES
OU SON REPRÉSENTANT (MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR)

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX

M. JEAN-CLAUDE MARIN
PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR
DE CASSATION

MME NATHALIE MORIN
ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES, DIRECTRICE DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT

MME DOMINIQUE MOYAL
PROCUREURE GÉNÉRALE PRÈS LA COUR D'APPEL DE
POITIERS

M. DOMINIQUE FERRIÈRE¹
PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL
DE BORDEAUX

M. LAURENT RIDEL
DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES SERVICES
PÉNITENTIAIRES DE PARIS

MME NADINE PICQUET
DIRECTRICE DE LA MAISON D'ARRÊT
DE FLEURY-MÉROGIS

M. DOMINIQUE HUCHER
MEMBRE PERMANENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE

MME FRÉDÉRIQUE BOUR
DIRECTRICE DE PROGRAMME

M. THIERRY BLARD
CHEF DE PROJET

RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATION

Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à trois reprises en 2017 : le 14 avril, le 2 juin et le 6 novembre.

Les membres du conseil d'administration ont approuvé 74 délibérations :

- 28 au titre des quitus, permettant ainsi de procéder à l'apurement de la comptabilité administrative et générale de l'établissement ;
- 16 ont concerné des opérations judiciaires et 16 des opérations pénitentiaires ;
- 14 délibérations ont concerné des sujets transverses (renouvellement du protocole de maîtrise d'ouvrage, dépenses accessoires des opérations) et le fonctionnement de l'établissement (budget rectificatif, compte financier, prime collective de performance, organisation des services...).

Plusieurs présentations ont été faites au conseil d'administration pour sa bonne information :

- bilan du contrat de performance 2014-2016 ;
- rapport sur le contrôle interne comptable et financier 2016 ;
- enquête de satisfaction 2016 ;
- partenariat public-privé (palais de justice de Caen).

LE CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIÉES À L'AGENCE

L'article 205 modifié de la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la Justice aux évolutions de la criminalité, a permis à l'Agence d'être maître d'ouvrage de plein exercice, c'est-à-dire d'intervenir pour toutes les missions du maître d'ouvrage, de l'amont de la décision d'investissement à sa réalisation. En conséquence, le décret n°2006-208 du 22 février 2006 relatif au statut de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice a redéfini l'ensemble du dispositif conventionnel permettant la réalisation des commandes passées à l'établissement.

Par ailleurs, un protocole définit le cadre conventionnel selon lequel l'Agence exerce la totalité des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice. Ainsi, pour toutes les opérations à venir, un cadre unique fixe les obligations réciproques du ministère et de l'Agence pour la conduite des projets de la phase des études préalables, au terme de la garantie de parfait achèvement.

Ce protocole a été renouvelé en 2017 pour une durée de 5 ans. Le texte a été travaillé en étroite collaboration avec les tutelles de l'établissement afin d'apporter les ajustements jugés utiles en retour d'expérience :

- Le mécanisme des fiches navette (concernant les modifications de programme sous validation de la tutelle) : les principes arrêtés avec la direction de l'administration pénitentiaire, qui visent à fluidifier le processus des fiches navette (délai d'instruction de 3 semaines), ont été étendus à l'ensemble des opérations couvertes par le protocole de maîtrise d'ouvrage.
- Pour les opérations spécifiques/complexes à niveau de risque élevé, il est désormais possible d'inclure la désignation d'un maître d'œuvre dès la phase d'études préalables, sous réserve de le mentionner dans la fiche de commandes.
- Introduction de la notion d'appui de l'APIJ aux directions métiers pour la gestion des garanties biennales et décennales.

- Introduction de la référence aux référentiels de programmation de l'APIJ.
- Précisions techniques sur l'obligation de l'APIJ d'alerter ses tutelles en cas de risque de dépassement de budget (le CA délibérant préalablement à une augmentation de budget).
- Formalisation de la participation de l'APIJ à l'élaboration des dossiers d'évaluation socio-économique réalisés dans le cadre du décret n°2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics.
- Renfort des actions d'accompagnement par l'opérateur en termes de communication auprès des utilisateurs comme outil de conduite du changement.
- Clarification du rôle de l'APIJ dans le cadre de la fin d'opération postérieurement à la remise des clés (accompagnement, demandes de travaux de parachèvement...).
- Meilleure association de la tutelle budgétaire préalablement à la mise en œuvre du processus d'urgence.
- Formalisation de la validation des études préalables par le ministère de la Justice.
- Définition des documents attendus par l'APIJ en appui de la transmission des programmes et augmentation du délai de validation des programmes d'opération de 4 à 6 semaines.
- Ajout d'une saisine pour avis des tutelles sur les critères des procédures de consultation de choix d'un projet et composition des jurys et commissions spécialisées, étant entendu que la directrice générale de l'APIJ en qualité de pouvoir adjudicateur et maître d'ouvrage conserve l'entièvre responsabilité sur la fixation des critères et jurys.
- Rappel que les AE d'une opération sont mises en place intégralement à la commande d'opération et mise en place des modalités clarifiées de délégation des AE et des CP, de suivi de ces ressources et de prévisions du besoin de CP et d'engagement de l'Agence.

¹ Remplacé par M. Régis VANHASBROUCK, premier président de la cour d'appel de Lyon, par arrêté du 21 février 2018.

L'ORGANISATION DE L'AGENCE AVEC SA TUTELLE

LE STATUT D'OPÉRATEUR FONCIER

En amont de ses compétences de maître d'ouvrage pour le compte du ministère, l'Agence est également acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et de toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation...). Dans le cadre défini et piloté par la Direction de l'immobilier de l'État, les deux fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'opérateur foncier sont étroitement liées, ce qui favorise la maîtrise des délais de réalisation des opérations et la lisibilité de l'action de l'Agence.

LA TUTELLE

L'attribution de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice permet à l'Agence d'agir au nom du ministère, la Chancellerie conservant ses prérogatives essentielles, à savoir la décision d'investir, la programmation fonctionnelle, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence, lesquelles s'exercent notamment par l'approbation des décisions du conseil d'administration et de la tutelle de l'établissement public.

LES PRINCIPALES MODALITÉS D'ÉCHANGES AVEC LA TUTELLE

- Les fiches normalisées de commande d'opération qui décrivent, pour chaque opération, la mission confiée et permettent, à partir de différents volets, d'en suivre le déroulement sont en adéquation avec le tableau de bord immobilier mensuel, de façon à améliorer la cohérence et le suivi des décisions prises par le conseil d'administration. Elles constituent ainsi un support d'analyse commun au ministère et à l'Agence de la situation financière d'exécution d'une opération.
- Un système d'informations enrichi a été mis en place entre les directions utilisatrices et l'Agence de façon à permettre aux premières, ainsi qu'au service de contrôle budgétaire et comptable ministériel, d'accéder directement à l'information pertinente relative au suivi

des opérations conduites dans le cadre du protocole.

- Les articulations entre la comptabilité du ministère et celle de l'Agence qui tient, pour le compte du ministère, la comptabilité détaillée des opérations sont précisées de façon à permettre à l'État d'enregistrer les immobilisations dans sa comptabilité patrimoniale, après la réception du bâtiment.
- La répartition des responsabilités en matière de sécurité des sites est fixée, l'Agence prenant à sa charge la sécurité du site à compter de l'établissement du premier ordre de service de démarrage des travaux jusqu'à la prise de possession par la direction utilisatrice concernée, le ministère assurant la sécurité du site entre la prise de possession d'un terrain et/ou d'un bâtiment et le premier ordre de service.
- Le secrétariat général et les directions utilisatrices sont associés à l'élaboration des programmes et au choix des maîtres d'œuvre ou des concepteurs-réaliseurs. Ils participent à l'analyse de l'APS et aspects fonctionnels de l'APD.
- La maîtrise d'ouvrage engage l'opérateur vis-à-vis de sa tutelle en matière de coûts, de délais et de qualité. Ces engagements sont les gages de réussite des opérations et d'efficacité de son action.



Palais de justice de Saint-Malo

LES AUTRES CONVENTIONS

L'ATTRIBUTION DE CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

L'APIJ intervient dans le cadre de conventions de mandats pour la gestion des partenariats publics-privés (maison d'arrêt de Paris-La Santé, palais de justice de Caen). En 2015, la convention relative au palais de justice de Caen a été complétée pour confier à l'Agence des missions d'appui techniques à la gestion du contrat PPP.

L'ASSISTANCE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DU MINISTÈRE AUX ANTILLES-GUYANE

Une convention d'assistance définit les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère de la Justice aux Antilles-Guyane. Cette convention a évolué en 2016 afin d'intégrer et organiser les modalités de commandes dans le cadre de réunions annuelles de dialogue de gestion réunissant pour chaque cour d'appel, le secrétariat général, la direction des services judiciaires, la direction opérationnelle de l'Agence et les chefs de cour.

CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

L'École Nationale de la Magistrature (ENM) devait élaborer un schéma pluriannuel de stratégie immobilière dont le sujet principal était l'avenir de son site parisien. L'ENM a souhaité s'adjointre les services d'un programmiste afin de définir les fonctionnalités de l'installation future. L'ENM a ainsi sollicité l'Agence, compte tenu de son expertise immobilière, pour une mission d'assistance en vue de l'élaboration du cahier des charges de ce prestataire, et de son choix.

CONVENTION DE MANDAT SUR LA SÛRETÉ ACTIVE (FLEURY)

L'administration pénitentiaire a souhaité engager la rénovation des installations du système de sûreté pénitentiaire active de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis dans sa globalité, puisque chaque système informatique qui sera renouvelé doit rester compatible avec l'ensemble de l'architecture. S'agissant de prestations à haut degré de technicité, l'administration pénitentiaire a établi qu'il était préférable, par l'intermédiaire d'un marché global de performance (article 35 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics), de confier au prestataire, qui rénovera les équipements, leur exploitation et leur maintenance sur une durée de 12 ans. La convention de mandat visait à confier à l'APIJ la mission de rénovation du système de sûreté pénitentiaire active.

2.

L'ORGANISATION DE L'AGENCE



LA DIRECTION GÉNÉRALE

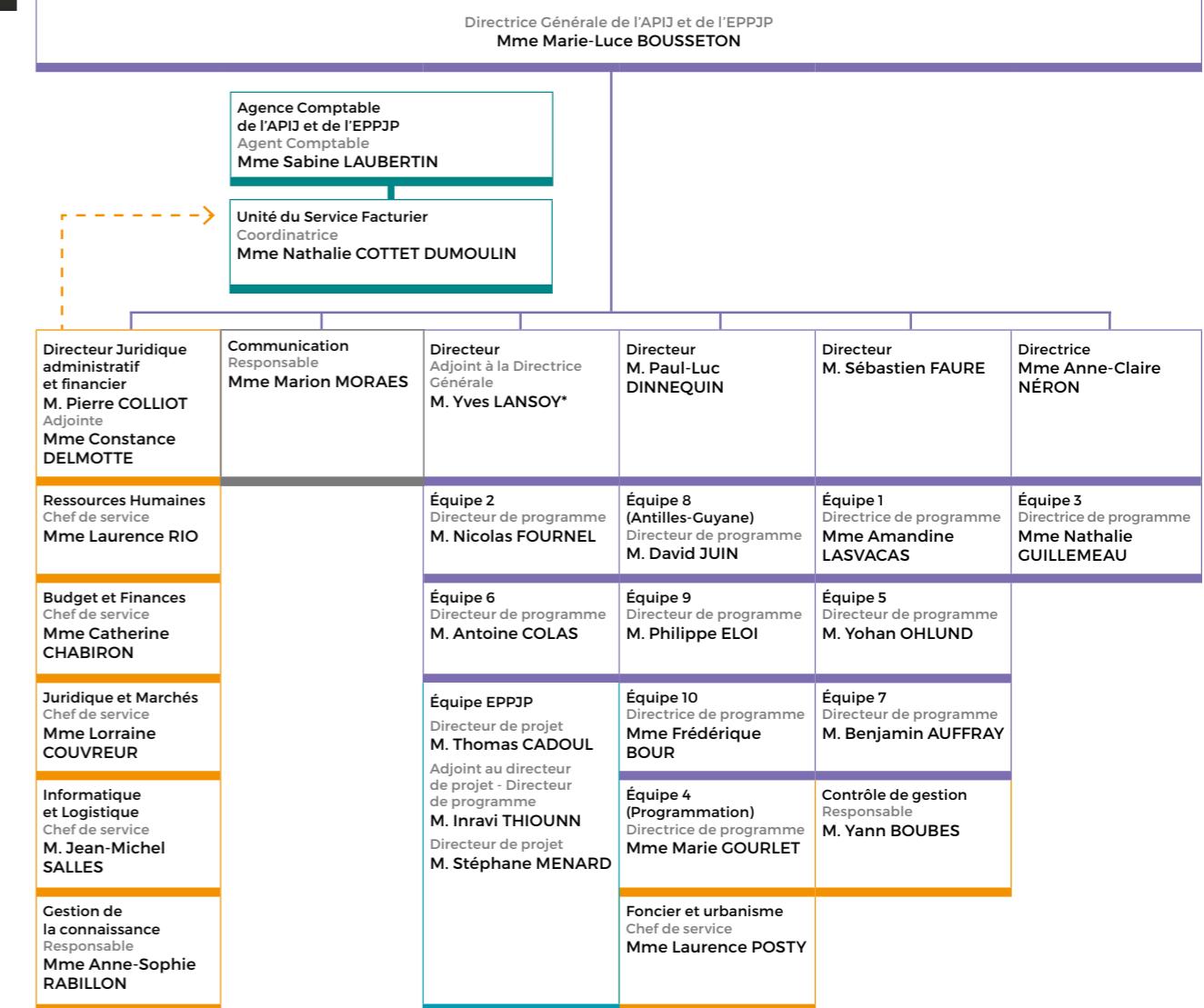
L'Agence est dirigée depuis le 1^{er} septembre 2013 par Mme Marie-Luce Bousseton, ingénierie générale des ponts, des eaux et des forêts.

La directrice générale préside chaque semaine le Comité de direction (CODIR) composé en 2017 des quatre directeurs en charge du pilotage et de la coordination des équipes projet, parmi lesquels l'adjoint à la directrice générale, le directeur juridique, administratif et financier, et la cheffe de service des ressources humaines.

Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'APIJ et sont établis les documents de référence et décisions de la directrice générale. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration. Un compte-rendu des décisions est porté à la connaissance des agents de manière hebdomadaire.

Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeurs de programme, l'adjointe au directeur juridique, administratif et financier, et les chefs des services transversaux. Ce comité est un lieu d'échanges où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques transverses nécessitant d'être débattues.

ORGANIGRAMME AU 01/05/2018



* Aurélien Defigier, adjoint à la directrice générale jusqu'en février 2018.

LES DIRECTIONS DE PROGRAMME ET DES SERVICES EXPERTS

L'Agence compte désormais 10 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle. Les équipes conduisent les opérations, depuis les études préalables à la livraison, puis au quitus. Composées de chefs de projet, d'une assistante et s'appuyant sur des secrétariats mutualisés, ces équipes sont dirigées par un directeur de programme, lui-même piloté par l'un des quatre directeurs opérationnels. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieurs, urbanistes...) assure l'expertise nécessaire à la finalité des projets et permet de gérer les opérations à tous les stades.

L'Agence s'est réorganisée en 2017 pour tenir compte des besoins de sa tutelle, en particulier dans le domaine pénitentiaire avec le lancement d'un nouveau programme pénitentiaire.

UNE DIRECTION DE PROGRAMME DÉDIÉE AUX RECHERCHES FONCIÈRES PÉNITENTIAIRES

Face à l'annonce du programme immobilier pénitentiaire et compte tenu du volume de sites à étudier, l'Agence a créé une nouvelle équipe, composée d'une directrice de programme, de trois chefs de projet et d'une assistante de projet à temps partiel, dédiée aux études de sites. À titre d'exemple, ce sont 53 études menées en seulement deux mois.

UNE DIRECTION DE PROGRAMME RENFORCÉE EN ANTILLES-GUYANE ET DÉDOUBLÉE EN 2018

Fortement mobilisée sur le volet pénitentiaire, l'Agence l'est également sur le volet judiciaire tout particulièrement en Antilles-Guyane où de nombreuses opérations d'extension et de remise en état sont engagées.

L'Accord de Guyane conclu entre l'État et le collectif « pour que la Guyane décolle » en avril 2017 et les missions étendues de l'Agence au patrimoine de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse aux Antilles l'ont conduite à renforcer la direction de programme implantée en Guadeloupe avec la présence de 6 chefs de projet pour gérer au plus près ces opérations. Cette direction va être dédoublée mi-2018

en deux équipes composées chacune d'un directeur, d'une assistante et de trois chefs de projet, afin de s'adapter à l'évolution de la commande de sa tutelle.



Équipe Antilles-Guyane

DEUX VOLETS D'EXPERTISE TECHNIQUES

En appui des opérationnels, deux directions déplient leur expertise très en amont :

- **La direction de la programmation.** Spécialisée dans la programmation des bâtiments, elle établit les référentiels de programmation judiciaire et pénitentiaire et conduit toutes les réflexions prospectives dans ce domaine. En collaboration étroite avec les autres équipes, elle veille à la prise en compte et à la transmission des évolutions programmatiques, afin de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'égalité entre les opérations, tout en favorisant la force de proposition des concepteurs et des exploitants.

- **Le service foncier et de l'urbanisme.** Il déploie une expertise et un savoir-faire opérationnel en matière de recherches et d'acquisitions foncières, ainsi que pour la conduite de toutes les procédures d'urbanisme nécessaires à la mise en compatibilité des documents régissant le droit des sols. Il diligente toutes les procédures de maîtrise foncière pour le compte de la Chancellerie, en relation étroite avec les préfectures et les services locaux de l'État.

LE CONTRÔLE DE GESTION

Le contrôle de gestion est au cœur de l'activité opérationnelle de l'Agence par ses missions :

- **La maîtrise économique et budgétaire** des projets via la fourniture en amont d'estimations économiques prévisionnelles à l'aide d'un modèle alimenté par un observatoire de coûts en retour d'expérience. Ce modèle est régulièrement mis à jour pour prendre en compte les nouvelles évolutions programmatiques souhaitées par la Chancellerie. L'année 2017 a notamment été marquée par l'évaluation financière du programme immobilier pénitentiaire. Le contrôle de gestion réalise également les prévisions de dépenses des projets, ainsi que leur suivi détaillé mensuel. Des retours d'expérience sur les dépenses des opérations sont réalisés afin de fiabiliser les prévisions et l'évaluation des besoins annuels en CP.
- **Le pilotage des opérations et le reporting vers les tutelles** via l'édition mensuelle de tableaux de bord immobiliers et l'élaboration d'indicateurs de performance globaux de l'Agence. Des plannings types ont été mis en place et régulièrement challengés afin d'optimiser les délais de livraison des projets.
- **La comptabilité analytique par l'établissement** des coûts internes des projets, d'éléments objectivés sur les plans de charge et l'évaluation des moyens nécessaires à l'Agence pour mener à bien les différents programmes immobiliers.

LA DIRECTION JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

La Direction Juridique Administrative et Financière (DJAF) regroupe les services supports de l'établissement. Leur rôle consiste à conseiller et soutenir les équipes opérationnelles afin d'améliorer l'efficacité des actions menées et d'assurer la sécurité des actes juridiques produits.

À ce titre, les services de la Direction Juridique Administrative et Financière exercent une double mission :

- Apporter appui et conseil aux directions de programmes, particulièrement dans les domaines juridique et marchés, gestion des connaissances.
- Assurer le fonctionnement optimal de l'APIJ dans ses missions d'opérateur de l'État. Les services, ressources humaines, budget finances, logistique et informatique, ont pour objectif de garantir une qualité de service, sous contrainte réglementaire et budgétaire, permettant de libérer les acteurs métiers des sujétions administratives.

En 2017, a été mis en place un service facturier entre la DJAF et l'agence comptable, conduisant à la refonte de la chaîne des dépenses. Plus largement, l'APIJ s'est inscrite dans le déploiement d'une démarche de contrôle interne budgétaire et financier afin de réviser, de stabiliser et de tracer l'ensemble des procédures de la chaîne de la dépense, de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la bonne réalisation des opérations, à la fiabilité des informations et au respect de la réglementation.

LE SERVICE JURIDIQUE ET DES MARCHÉS

Le service juridique et des marchés a pour principale fonction de sécuriser l'ensemble des procédures d'achat conduites par l'Agence, tout en s'attachant à optimiser la performance des politiques menées.

Dans ces perspectives, le service juridique et des marchés valide les montages envisagés par les directions de programme et propose les solutions les mieux à même de concilier les contraintes calendaires, techniques ou financières propres à la gestion de chaque projet et celles imposées par la réglementation. Le service s'attache à donner aux équipes des réponses rapides et opérationnelles. Il est également sollicité par la direction générale sur des sujets qui requièrent une expertise juridique.

Des modèles de marchés ou de décisions associés à des formations sont également proposés aux agents afin d'harmoniser les procédures et d'offrir des outils clés en main aux nouveaux arrivants.

Afin de sécuriser l'ensemble des marchés supérieurs à 25 000 € ou à paiements multiples conduits par l'Agence, le service est également depuis janvier 2017, chargé d'assurer la gestion et le suivi des étapes précédant la notification des marchés.

C'est ainsi que le service juridique et des marchés a été associé, au cours de l'année 2017, à la préparation et à la notification de 160 marchés et de 47 avenants, en assurant parallèlement la dématérialisation de 59 procédures sur la plateforme électronique de l'APIJ.

Il est enfin chargé du suivi des litiges et des dossiers contentieux.

LE CENTRE DE GESTION DE LA CONNAISSANCE

Le périmètre du centre de gestion de la connaissance comprend la gestion des archives, la documentation et l'administration de l'intranet, ainsi que les missions de communication interne.

En 2017, le centre de gestion de la connaissance a réalisé un travail conséquent sur le traitement des archives. En effet, 1 485 boîtes (soit 494 mètres linéaires) ont été traitées ou reclassées. 70 % de ces boîtes concernent des opérations immobilières achevées et dont le quitus a été prononcé en conseil d'administration.

Au total, ce sont donc 813 boîtes qui ont été envoyées en tiers-archivage, libérant ainsi des linéaires de stockage en interne.

En 2016, en vue de la mise en œuvre du décret GBCP, le centre avait été largement mobilisé sur la refonte et le redéploiement de son outil interne de gestion du suivi administratif des marchés. Pour faciliter la prise en main de l'outil par les différents utilisateurs, des formations collectives ont été mises en place dès janvier 2017, entraînant la rédaction de la documentation technique de l'outil, de sa mise à jour régulière et son amélioration.

Le centre a par ailleurs été sollicité en interne pour de nombreuses recherches documentaires. Ses prestations de veille presse quotidienne ont été consolidées par la souscription de deux abonnements permettant d'optimiser le travail de recherche quotidien.

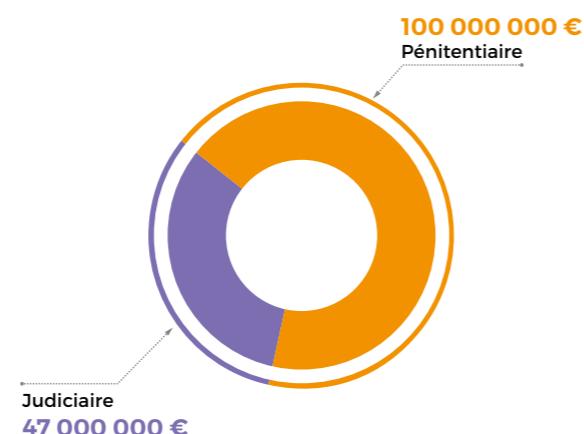
Enfin, le travail de rationalisation des serveurs de fichiers informatiques amorcé l'an passé s'est poursuivi. La passation des dossiers informatiques entre agents est aujourd'hui maîtrisée et fiabilisée, et leur conservation aux archives facilitée.

LE SERVICE DU BUDGET ET DES FINANCES

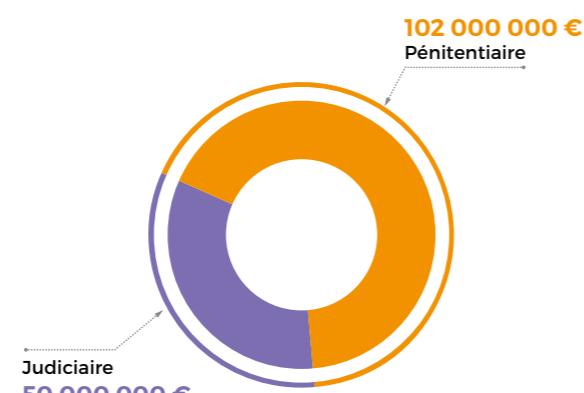
Le service du budget et des finances est chargé de l'élaboration du budget de l'établissement, du pilotage de son exécution, du suivi de la comptabilité budgétaire en autorisation d'engagement et crédit de paiement, tant pour le budget que pour les dépenses liées aux opérations immobilières, ainsi que de la maîtrise de la trésorerie.

Le service rend compte mensuellement de la consommation des AE et des CP pour chacune des opérations immobilières, produit les comptes rendus de gestion produits au contrôle budgétaire ministériel deux fois par an, élaboré le rapport de l'ordonnateur annexé au compte financier afin de rendre compte de la gestion de l'exercice budgétaire précédent.

CRÉDITS DE PAIEMENT REÇUS



DÉPENSES



28 opérations ont fait l'objet d'un quitus en 2017

LE SERVICE INFORMATIQUE ET LOGISTIQUE

Le service informatique a poursuivi son effort sur la dématérialisation (circuit des ordres de mission, des frais de déplacement et de commande des billets de transport) et a mis en œuvre les outils nécessaires à la réception et au traitement des factures dématérialisées (chorus) en lien direct avec GBCP.

Il a par ailleurs été mobilisé sur le développement interne d'outils de reporting et de suivi budgétaire selon les critères GBCP. L'accompagnement à la mise en œuvre du BIM (maquette numérique) a permis son utilisation sur les premiers projets.

L'APIJ s'est dotée d'un réseau informatique adapté aux exigences de ses missions. L'installation d'une fibre optique dédiée au réseau interministériel de l'État (RIE) a été réalisée, en collaboration avec les services informatiques du ministère de la Justice, afin d'établir une connexion partenaire entre l'APIJ, sa tutelle et les autres services de l'État. Sa mise en service est annoncée début 2018.

La mise à disposition des moyens logistiques et informatiques nécessite chaque année la passation de plusieurs marchés de prestations de service (maintenance de matériel et installations techniques, nettoyage, locaux de stockage, destruction des documents, etc.) suivant une politique d'achat raisonnée et responsable.

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

La mission du service des ressources humaines s'articule autour de quatre axes principaux :

- Piloter les effectifs et la masse salariale.
- Administrer les agents titulaires et non titulaires : recrutement, avancement, paie, retraite...
- Gérer les emplois et les compétences : suivi et aide à la mobilité professionnelle, construction et déploiement du plan de formation pluriannuel...
- Contribuer à la qualité de l'environnement de travail des agents, en collaboration avec les acteurs concernés : coordonner les actions de santé et sécurité au travail, mettre en œuvre l'action sociale et animer le dialogue social (gestion des relations sociales, des instances de dialogue et de décision).

EFFECTIFS :

- En 2017, le plafond d'emploi autorisé de l'établissement était en augmentation de **9 agents** par rapport à 2016, passant ainsi de 105 à **114 ETPT** (emploi temps plein travaillé), après 4 années de baisse régulière. Cette augmentation traduit la nécessité d'adapter l'effectif de l'Agence au regard du plan de charge exceptionnel qui lui a été confié.
- Le service des ressources humaines a géré **115 agents** (effectif physique au 31 décembre 2017) correspondant à une moyenne annuelle de 113,8 ETPT.
- L'année a été marquée par un volume de recrutement important (**25 recrutements sur postes « permanents »**) pour répondre à l'augmentation du plafond d'emploi et au renouvellement des équipes (14 départs sur la période).

	QUELQUES CHIFFRES 2017...	...AU REGARD DE 2016
Renouvellement sur postes permanents	17 %	19 %
Âge moyen	41 ans	42 ans et 5 mois
Ancienneté moyenne	4 ans et 5 mois	5 ans et 5 mois
Répartition des effectifs par catégorie		
Fonctionnaires	38 %	39 %
Contractuels	62 %	61 %
Femmes	61 %	58 %
Hommes	39 %	42 %
Cadres	69 %	69 %
Non-cadres	31 %	31 %

FAITS MARQUANTS DE LA GESTION 2017

Parmi les événements marquants suivis par le service des ressources humaines en 2017, on peut citer, outre l'importante activité de recrutement qui a mobilisé l'équipe du SRH :

- La sécurisation des conditions de recrutement de l'APIJ : à l'occasion d'une actualisation du décret « liste », l'APIJ a pu maintenir l'inscription de ses emplois opérationnels dans le champ de la dérogation. Ainsi, l'établissement peut continuer à recruter des compétences spécialisées dans le secteur privé à des conditions concurrentielles (CDI).
- L'intégration des nouveaux arrivants via la mise en place de formations.

FORMATION

Dans un contexte de fort renouvellement des effectifs de l'APIJ et dans un souci constant d'accompagner les axes stratégiques de la politique de l'établissement, le service des ressources humaines a mis l'accent sur trois axes de formation :

- L'intégration des nouveaux arrivants donnant les repères institutionnels et méthodologiques nécessaires.
- Le développement des compétences managériales : ce cycle a été mis en place suite au renouvellement d'une partie du conseil de direction, afin de développer une culture

- L'accompagnement des évolutions de l'organisation et des agents : la mise en place d'un service facturier, d'une fonction secrétariat mutualisée au sein des équipes et la création d'une dixième équipe se sont traduits par des mouvements de personnel (9 agents ont changé de fonction), des évolutions de carrière et la mise en œuvre d'actions de formation pour renforcer les compétences.
- L'action sociale : une aide à la restauration (titres restaurant) a pu être mise en place pour les 8 agents de la direction de programme basée en Guadeloupe.

managériale commune. Sur une durée de deux jours, cette formation a été suivie par 16 personnels encadrants au dernier trimestre 2017. Elle a ensuite été déclinée à destination des chefs de projet pour leur donner les outils nécessaires à la gestion de projet en situation complexe. 11 chefs de projet ont suivi cette formation en 2017, le reste de l'effectif a été formé en début d'année 2018.

- Les marchés publics : construit et animé par le service juridique et des marchés ce cycle de formation d'un total de 9 modules, a cumulé 28 heures de formation et mobilisé 53 agents (ayant suivi un ou plusieurs modules).

QUELQUES CHIFFRES

	2017	2016
Nombre d'actions de formations* réalisées	123	99
- Dont actions de formations collectives	72	38
- Dont « Développement personnel »**	5	10
- Dont « Visites de chantiers »	10	5
Nombre de jours de formations réalisés (hors « visites chantiers »)	400	324
- Dont nombre de jours de formations assurés par des formateurs internes	261,7	154,9
Nombre de personnes ayant suivi au moins une formation	132	107
- Dont agents permanents présents du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année	83	86
- Dont agents permanents arrivés en cours d'année	23	17
Durée moyenne d'une action de formation	0,5 jour	1 jour

* Action de formation : désigne toute inscription à une formation (par exemple : si un agent suit 3 formations dans l'année, cela correspondra à 3 actions de formation).

** Coaching ou actions rentrant dans le cadre du CPF : bilans de compétences, VAE, préparation concours, formations diplômantes...

DIALOGUE SOCIAL

Enfin il est à noter que l'Agence a poursuivi un dialogue social de qualité :

- 3 réunions du CT, 3 réunions du CHSCT et une réunion de la CCP ont été organisées.
- À l'issue de ces instances, le principe de l'octroi de titres restaurant (équipe Antilles-Guyane),

d'une nouvelle organisation des services et l'expérimentation du télétravail (pour une mise en œuvre en 2018) ont été validés.

- Les échanges ont été nombreux et nourris sur les questions de prévention, d'hygiène, de sécurité et conditions de travail.

L'AGENCE COMPTABLE ET LE SERVICE FACTURIER

L'agence comptable de l'APIJ est chargée du paiement, après contrôle par ses soins, des dépenses de l'établissement et celles relevant des opérations, de l'encaissement des recettes, de la comptabilisation de toutes les opérations de dépense et de recette, de la tenue de la comptabilité générale et de la confection du compte financier de l'établissement.

En 2017, l'agence comptable a traité près de **7 430 dossiers** de paiement pour un **montant total de 169,5 M€** soit :

- **5 874 mandats pour 152,8 M€ au titre des opérations ;**
 - **1 547 mandats pour 12,9 M€ au titre du budget de l'établissement** (section de fonctionnement dont rémunérations et charges sociales et section d'investissement).
- L'année 2017 a été particulièrement marquée par des grandes réformes impactant directement son activité et ses procédures, et notamment l'organisation de la chaîne de la dépense :
- La mise en œuvre du nouvel outil de gestion budgétaire et comptable adapté au format GBCP « Gestion Publique et Comptabilité Publique ».
 - La mise en place d'un Service facturier (SFACT) placé sous la responsabilité de l'agent comptable. Le périmètre du SFACT a été progressivement élargi tout au long de l'année 2017 pour atteindre en fin d'année un périmètre quasi total des factures reçues et traitées par le SFACT. En 2017, près de 3 000 factures/situations/mémoires ont été reçus par le SFACT pour un montant total de 118 M€.
 - La mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne de la dépense publique et le raccordement au portail chorus factures dont l'utilisation était obligatoire pour les TGE (Très Grosses Entreprises) en 2017 et pour les établissements/services de l'Etat recevant et émettant des factures.
- En 2017, 21 % des factures reçues provenaient du Portail Chorus Pro.

LA COMMUNICATION EXTERNE

La mission communication poursuit un objectif de valorisation de la politique de construction et de modernisation de l'immobilier conduite par le ministère de la Justice, à travers la promotion de l'ensemble des projets pénitentiaire et judiciaire menés par l'APIJ.

Elle dote pour cela les équipes opérationnelles d'une série de supports : plaquettes de présentation des projets diffusées au moment de leur livraison ; lettres d'information proposant de manière semestrielle un point d'avancement des opérations ; éléments de communication à destination des riverains.

D'autres dispositifs sont également mis en place afin de diversifier les outils de promotion des opérations et valoriser l'investissement immobilier de la Chancellerie. Ce fut le cas en 2017, avec la préparation d'une exposition itinérante sur le renouvellement de l'architecture judiciaire qui s'ouvrira à la maison d'architecture de Poitou-Charentes en mars 2018. La vingtaine de palais de justice livrés en cinq ans transforme l'image de l'institution. Réhabilitations ou constructions neuves, il s'agit de donner à voir la réinterprétation de la symbolique judiciaire et la variété des réponses architecturales apportées aux exigences programmatiques.

Des supports à vocation plus institutionnelle sont également parmi les productions du service, qui assure la coordination du rapport d'activité ou la mise à jour du site internet de l'Agence qui a été complètement repensé pour apporter une meilleure lisibilité des actions menées.

La mission communication est aussi en charge de la gestion des relations presse. Les communiqués ou dossiers de presse témoignant d'une étape clé dans la vie d'une opération, visites de site et autres demandes de journalistes (documentaires...) y sont quotidiennement traités.

Enfin, la mission pilote, pour le compte de l'APIJ, l'organisation des inaugurations, poses de première pierre, conférences de presse, mise en place de cérémonies.

Tous ces outils sont construits en cohérence avec les directives du ministère et en étroite collaboration avec les acteurs de chaque opération afin de s'assurer d'une communication commune et partagée autour des projets et ce, en privilégiant une économie de coûts et de moyens.

LE RAPPORT FINANCIER

74

- L'EXÉCUTION DU BUDGET // **74**
- L'ÉQUILIBRE DÉPENSES-RECETTES // **76**
- LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2017 // **77**
- LA TRÉSORERIE // **77**
- LE SERVICE FACTURIER // **77**



Palais de justice de Lons-le-Saunier

L'EXÉCUTION DU BUDGET

Le solde budgétaire de l'exercice 2017 est excédentaire, il s'établit à 429 337 €. En augmentation par rapport à la prévision du budget rectificatif, ce résultat s'explique notamment par une consommation moindre de la masse salariale, essentiellement due à des recrutements sur l'ensemble du premier semestre 2017.

L'excédent budgétaire de l'exercice, additionné au solde de trésorerie au 1^{er} janvier 2017, permet de reconstituer le solde de trésorerie de l'APIJ au 31 décembre 2017 au titre du fonctionnement de l'établissement : 429 337 € + 2 253 659 € = 2 682 996 €.

L'ENVELOPPE PERSONNEL

Les dépenses de l'enveloppe « personnel », soit 8 850 008 €, représentent 75 % du budget global de l'Agence.

Les effectifs autorisés de l'APIJ en 2017 sont de 114 ETPT en plafond d'emploi (contre 105 en 2016), le schéma d'emploi ayant été augmenté de 9 ETP par rapport à la loi de finance 2016 afin de tenir compte de l'important plan de charge de l'Agence, et notamment pour permettre la création d'une équipe opérationnelle supplémentaire dédiée aux recherches foncières pénitentiaires et renforcer le service foncier et urbanisme.

Le plafond d'emploi de l'APIJ a été quasiment atteint en 2017 : 113,8 ETPT.

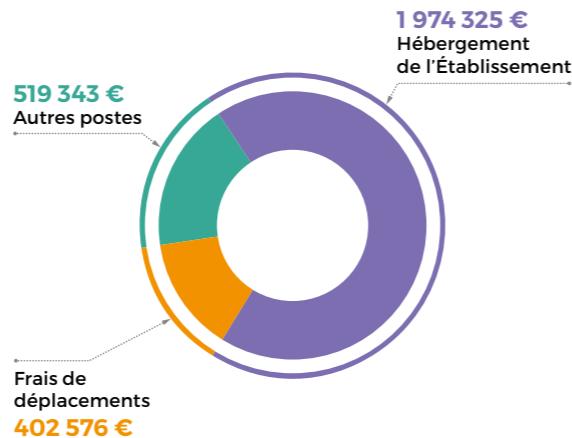
L'ENVELOPPE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'enveloppe « fonctionnement » représentent 24,52 % du budget de l'Agence en 2017, avec un montant de 2 896 244 €.

Les dépenses liées à l'hébergement de l'Établissement (locations, charges locatives, entretien-réparations) se montent à 1 974 325 €, elles représentent 68 % de l'enveloppe « fonctionnement ».

Le poste frais de déplacements, incluant les frais d'agences de voyages et le remboursement aux agents de leurs frais de missions, est indispensable pour assurer le bon déroulement des opérations immobilières. Ce poste budgétaire est fortement soumis aux aléas de gestion des opérations tant en phase d'études qu'en phase de travaux. L'augmentation du nombre des opérations aux Antilles - Guyane est un facteur d'accroissement des frais de déplacements, même si la visio-conférence est fortement utilisée ; le bon maintien des compétences et des méthodes dans cette équipe exige également une présence à minima annuelle en métropole des agents (formations, séminaire des cadres). La réalisation de dépenses s'établit à 402 576 € en 2017.

ENVELOPPE DE FONCTIONNEMENT 2017

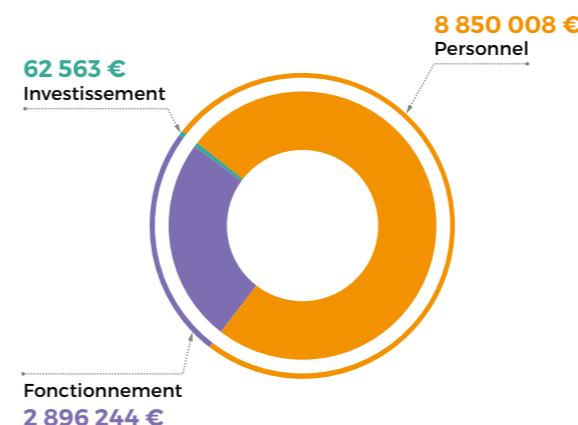


Centre de détention Tatutu de Papeari

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement a été exécuté à hauteur de 57,54 % de la prévision du budget rectificatif : 62 563 € pour une prévision à hauteur de 108 720 €.

DÉPENSES 2017



LES RECETTES

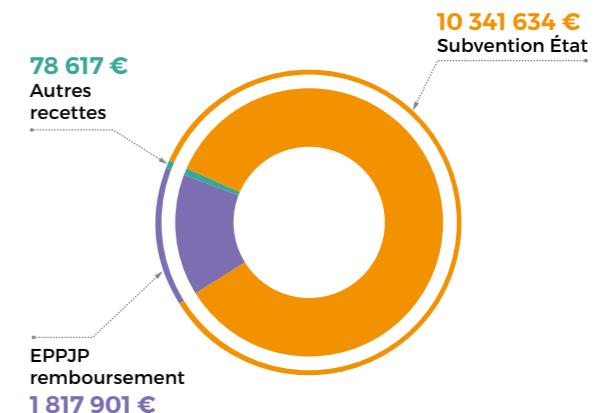
La subvention pour charges de service public a été versée à hauteur de 10 341 634 €.

Le remboursement de l'EPPJP a été de 1 817 901 €. Ce montant correspond aux dépenses payées par l'APIJ pour le compte de l'EPPJP.

Les autres recettes correspondent à des remboursements CPAM à hauteur de 68 222 € et des recettes diverses pour 10 395 €.

Au total, le niveau des recettes a atteint le montant de 12 238 152 €, légèrement inférieur au montant prévisionnel du budget rectificatif numéro 1 qui s'établissait à 12 280 528 €.

RECETTES 2017



L'ÉQUILIBRE DÉPENSES-RECETTES

En 2017, le total des dépenses s'établit à 11 808 815 €, les recettes à 12 238 152 €, le solde budgétaire réalisé est excédentaire de 429 337 €.

Compte tenu d'une dotation aux amortissements et provisions de 143 043 €, d'un résultat

patrimonial de 873 460 €, la capacité d'autofinancement s'établit à 1 016 503 €.

Le résultat permet de stabiliser le fonds de roulement au 31 décembre 2017 à 2 519 589 €.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES (EN €)

Réalisation 2017	DÉPENSES		RECETTES	
	Montants AE	Montants CP	Montants	
Personnel	8 862 731	8 850 008	12 238 152	Recettes globalisées
			10 341 634	Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'État
				Fiscalité affectée
Fonctionnement	2 911 447	2 896 244		Autres financements publics
			1 896 518	Recettes propres
Intervention				Recettes fléchées
				Financements de l'État fléchés
Investissement	62 563	62 563		Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES AE (A) CP (B)	11 836 741	11 808 815	12 238 152	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGÉTAIRE (excédent) (D1 = C - B)	429 337		-	SOLDE BUDGÉTAIRE (déficit) (D2 = B - C)



Centre pénitentiaire d'Aix 2



Maison d'arrêt Paris-La Santé

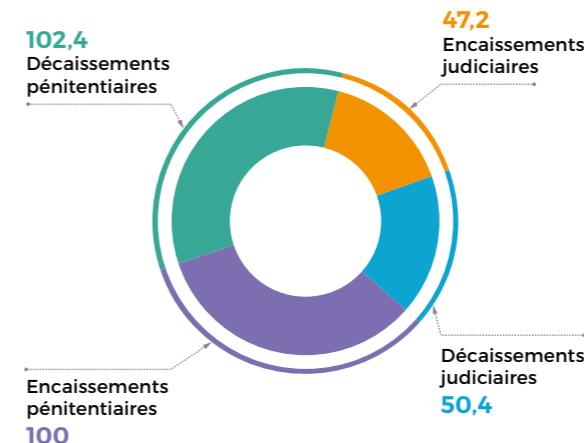
LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATIONS DE MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

Pour l'ensemble des opérations immobilières l'APIJ agit dans le cadre d'un mandat, pour le compte d'un tiers: le ministère de la Justice. Ces opérations pour compte de tiers se pilotent par la trésorerie et sont imputées, en comptabilité, en compte de tiers. Elles n'ont donc pas d'effet sur le compte de résultat mais apparaissent dans le bilan et impactent la trésorerie de l'établissement.

SITUATION DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Les recettes ont été globalement inférieures aux dépenses de 5,2 M€ sur l'exercice. Cependant la mise en place, au cours du dernier trimestre 2017, de la fongibilité entre les différents mandats ou conventions gérés par l'APIJ, a permis d'optimiser la gestion de la trésorerie. Ainsi, le solde des disponibilités affectées aux opérations immobilières est ainsi passé de 6,2 M€ au 31 décembre 2016 à 1 M€ au 31 décembre 2017.

MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE



LES QUITUS

L'APIJ poursuit par ailleurs l'apurement budgétaire et financier des opérations par les quitus. En 2017, 28 opérations ont fait l'objet d'un quitus pour un montant de 157 M€.

LA TRÉSORERIE

L'écart négatif entre le montant des recettes et le montant des dépenses des opérations gérées pour compte de tiers impacte le solde global de trésorerie de l'établissement qui passe de 8,4 M€ au 31 décembre 2016, à 3,6 M€ au 31 décembre 2017.

Le solde de trésorerie de 3,6 M€ se répartit de la façon suivante :

- 2,6 M€ au titre du budget de fonctionnement ;
- 1 M€ au titre des opérations immobilières.

La faiblesse du niveau de trésorerie réellement mobilisable sur les opérations immobilières à la fin de l'exercice 2017 limite fortement la capacité de l'Établissement à honorer les factures en début d'exercice 2018 et le met en situation de tension avec les entreprises et plus particulièrement les sous-traitants.

LE SERVICE FACTURIER

La mise en place du service facturier au 1^{er} janvier 2017 avait pour objectif de réduire significativement les délais de paiement de l'APIJ. L'APIJ s'était fixé pour 2017 un objectif ambitieux à 28 jours. Le délai moyen de paiement pour l'ensemble des factures reçues à compter du 1^{er} janvier 2017 et payées en 2017 est de 29,9 jours. Toutefois, du mois de janvier au mois de mai 2017, la gestion a été fortement pénalisée par une pénurie des crédits de paiement pénitentiaires. En neutralisant cette période et en ne tenant compte que des factures payées à compter du 1^{er} juin 2017, le délai moyen de paiement constaté passe à 25,9 jours.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

A

AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
APC	Appel public à candidature
APD	Avant-projet détaillé

E

EJP	Engagement juridique de programme
ETPT	Équivalent temps plein travaillé

B

BCT	Bureau de contrôle technique
BET	Bureau d'études techniques

C

CA	Cour d'Appel
CC	Cour de Cassation
CD	Centre de détention
CFE	Coût final estimé
CGPPP	Code général de la propriété des personnes publiques
CJD	Centre des jeunes détenus
CNEP	Conseil national pour l'exécution de la peine
CP	Crédit de paiement
CP	Centre pénitentiaire
CPH	Conseil de Prud'hommes
CSI	Commission de sécurité incendie
CSL	Centre de semi-liberté
CSPS	Contrôleur sécurité et protection santé

D

DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DDT	Direction départementale des territoires
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DISP	Direction interrégionale des services pénitentiaires
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSJ	Direction des services judiciaires
DUP	Déclaration d'utilité publique

E

EJP	Engagement juridique de programme
ETPT	Équivalent temps plein travaillé

H

HQE	Haute qualité environnementale
------------	--------------------------------

J

JAP	Juge d'application des peines
------------	-------------------------------

L

LOPSI	Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)
--------------	--

M

MA	Maison d'arrêt
MAF	Maison d'arrêt des femmes
MAH	Maison d'arrêt des hommes
MOE	Maîtrise d'œuvre
MOP (LOI)	Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

N

NMI	Nouveau marché d'ingénierie
------------	-----------------------------

O

OPOL	Opérations préalables à l'occupation des lieux
OPR	Opérations préalables à la réception et à la livraison

P

PCI	Poste de centralisation de l'information
PEP	Porte d'entrée principale
PLU	Plan local d'urbanisme
POS	Plan d'occupation des sols
PPP	Partenariat public-privé
PRO	(Phase) Projet

U

UVF	Unité de visite familiale
------------	---------------------------

V

VRD	Voirie et réseaux divers
------------	--------------------------

Q

QPS	Quartier de préparation à la sortie
QSL	Quartier de semi-liberté

R

RIEP	Régie industrielle des établissements pénitentiaires
-------------	--

S

SAFIRE	Système d'information pour l'animation de la formation interministérielle régionale
SAR	Service administratif régional
SAUJ	Service d'accueil unique du justiciable
SHON	Surface hors œuvre nette
SEP	Service de l'emploi pénitentiaire
SIRH	Système d'information de gestion des ressources humaines
SMPR	Service médico-psychologique régional
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SU	Surface utile

T

TASS	Tribunal des affaires de Sécurité Sociale
TC	Tribunal de commerce
TCI	Tribunal du contentieux de l'incapacité
TDBI	Tableau de bord immobilier
TGI	Tribunal de grande instance
TI	Tribunal d'instance
TPE	Tribunal pour enfants



APIJ Rapport d'activité 2017

30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris
Tél.: 33 (0)1 53 94 88 00 - Fax: 33 (0)1 53 94 89 00
www.apij.justice.fr

Directrice de la publication:
Marie-Luce Bousseton

Document édité par:
Marion Moraes, mission communication

Conception & réalisation graphique:
www.kazoar.fr



APIJ Agence Publique
pour l'Immobilier
de la Justice

30, rue du Château-des-Rentiers
75013 Paris

Tél.: +33 (0)1 53 94 88 00

Fax: +33 (0)1 53 94 89 00

www.apij.justice.fr